

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

**Présentation simplifiée
analyses**

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(Tous budgets consolidés)

Le compte administratif de la Métropole comprend 8 budgets :

- Le budget Principal et ses budgets annexes :
 - Le budget des transports
 - Le budget des déchets ménagers
 - Le budget des zones d'activités économiques (ZAE).

- Les régies :
 - Budget de l'Eau
 - Budget de l'Assainissement (qui est un budget annexe de celui de l'eau dans le cadre d'une régie unique de l'eau et de l'assainissement)
 - Budget Rouen Normandie Création
 - Budget de l'Energie Calorifique

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Analyse financière simplifiée

SYNTHESE : BUDGET DES TRANSPORTS ET BUDGET

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

PRINCIPAL 

ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	439 786 498,90
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	362 815 071,24
CAF Brute (c=a - b)	76 971 427,66
Remboursement emprunts (d)	32 105 944,37
CAF Nette (e= c-d)	44 865 483,29
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	196 726 331,79
Recettes Investissement (hors dette) (g)	91 996 544,69
Remboursement de l'Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Remboursement Régie Eau de la CREA	0,00
Mobilisation d'emprunts (m)	60 000 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2018(k)	361 723 845,60
<i>Remboursement du capital 2019 (l)</i>	<i>34 145 944,37</i>
Encours au 31/12/2019(i=k-l+m)	387 577 901,23
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	5,04

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE DES DECHETS ME

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le


SLO

ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	57 981 548,70
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	55 334 915,11
CAF Brute (c=a - b)	2 646 633,59
Remboursement emprunts (d)	25 652,86
CAF Nette (e= c-d)	2 620 980,73
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	5 001 905,07
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 643 398,99
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2018(k)	36 285,39
<i>Remboursement du capital 2019 (l)</i>	<i>25 652,86</i>
Encours au 31/12/2019 (i=k-l+m)	10 632,53
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le 
ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	0,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	0,00
CAF Brute (c=a - b)	0,00
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	0,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 270 828,73
Mobilisation d'emprunts	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2018 (i)	0,00
<i>Remboursement du capital 2019</i>	0,00
Encours au 31/12/2019(i)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE BUDGETAIRE CONSOLIDEE (BUDGETS PRINCIPAL, TR
MENAGERS ET ZAE)

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
TRANSPORTS, DECHETS
SLOW
ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	490 821 558,84
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	411 203 497,59
CAF Brute (c=a - b)	79 618 061,25
Remboursement emprunts) (d) (hors refinancement)	32 131 597,23
CAF Nette (e= c-d)	47 486 464,02
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	201 728 236,86
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	94 910 772,41
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Avance Régie Eau de la CREA	0,00
Mobilisation d'emprunts (m)	60 000 000,00

* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2018 (k)	361 760 130,99
<i>Amortissement du capital 2019 (l)</i>	<i>34 171 597,23</i>
Encours au 31/12/2019 (i=k-l+m)	387 588 533,76
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,87

SYNTHESE : BUDGET DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le



ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	80 449 063,95
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	64 305 210,30
CAF Brute (c=a - b)	16 143 853,65
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 203 217,37
CAF Nette (e= c-d)	11 940 636,28
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	13 249 786,76
Remboursement avance du budget principal	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	976 764,28
Mobilisation d'emprunts (m)	7 335 987,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2018	41 458 234,70
Avance du budget principal	0,00
Total au 01/01/2019(k)	41 458 234,70
<i>Amortissement du capital 2019(l)</i>	<i>4 203 217,37</i>
Encours au 31/12/2019 (i = k-l+m)	44 591 004,33
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	2,76

SYNTHESE : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le



ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	Réalisé 2019
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	44 069 630,69
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	22 715 116,73
CAF Brute (c=a - b)	21 354 513,96
Remboursement emprunts (d)	3 603 382,06
CAF Nette (e = c - d)	17 751 131,90
Dépenses investissement (hors dette) (f)	18 050 458,92
Recettes investissement (hors dette) (g)	3 707 968,79
Mobilisation d'emprunts (m)	619 434,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2018 (k)	36 550 697,18
<i>Amortissement du capital 2019 (l)</i>	<i>3 603 382,06</i>
En-cours au 31/12/2019 (i=k-l+m)	33 566 749,12
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	1,57

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	2 813 338,79
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 026 809,63
CAF Brute (c=a - b)	786 529,16
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	786 529,16
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	520 631,21
Recettes Investissement (hors dette) (g)	6 301,30
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2018 (k)	0,00
<i>Amortissement du capital 2019 (l)</i>	0,00
En-cours au 31/12/2019 (i=k-m+l)	0,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,00

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	4 906 329,13
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 810 100,08
CAF Brute (c=a - b)	2 096 229,05
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	500 000,00
CAF Nette (e= c-d)	1 596 229,05
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	734 167,33
Recettes Investissement (hors dette) (g)	3 459,50
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2018 (k)	9 750 000,00
<i>Amortissement du capital 2019 (l)</i>	<i>500 000,00</i>
En-cours au 31/12/2019 (i=k-m+l))	9 250 000,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	4,41

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Analyse financière

Présentation budgétaire

Résultat comptable

	Réalisé 2019
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	621 773 297,03
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	501 774 109,96
CAF Brute (c=a - b)	119 999 187,07
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	40 438 196,66
CAF Nette (e= c-d)	79 560 990,41
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	234 283 281,08
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	99 605 266,28
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	67 955 421,00

** Dont ZAE

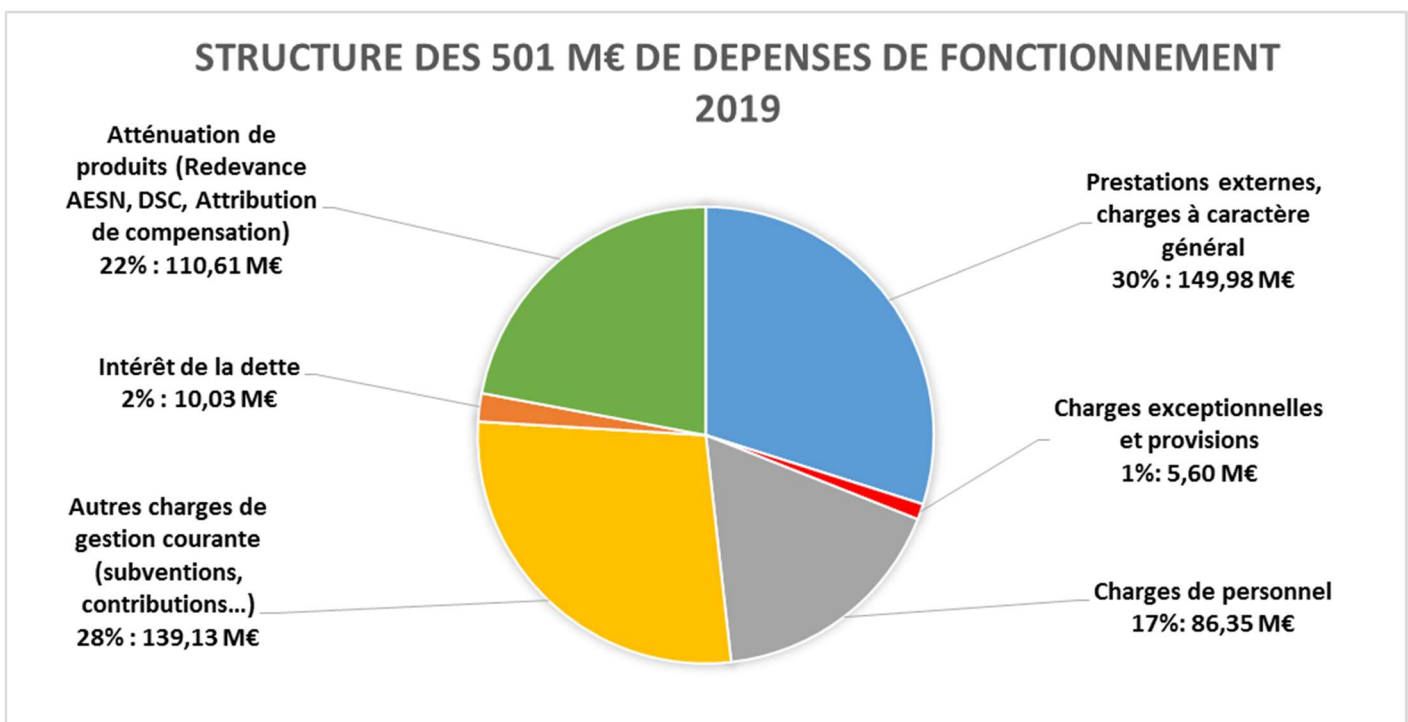
EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2018(k)</i>	<i>449 519 062,87</i>
<i>Amortissement du capital 2019 (l)</i>	<i>42 478 196,66</i>
En -cours au 31/12/2019 (i = k-l+m)	474 996 287,21
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	3,96

En 2019, malgré un contexte économique et financier contraint, la Métropole a maintenu un niveau d'investissement important contribuant au dynamisme du tissu économique de la Métropole. Cette politique d'investissement s'est accompagnée d'une gestion performante des ressources et d'une recherche d'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte administratif 2019 s'élèvent à 501 702 747 €. Elles ont évolué de 0,45 % par rapport au compte administratif 2018.

La répartition des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des budgets de la métropole s'établit de la manière suivante :



Parmi les principales dépenses, on peut citer :

➤ **Charges à caractère général: 149,9 M€**

Les charges à caractère général s'élèvent en 2019 à 149 976 786 €. Elles sont restées stables par rapport à 2018. Il est à noter toutefois que le budget de l'assainissement n'a pas fait l'objet de rattachements en 2019 du fait de son changement de statut juridique au 01/01/2020.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Service des Ordures Ménagères : 38,43 M€
- Redevance assainissement : 21,83 M€
- Eau et énergie : 10,45 M€
- Voirie et éclairage public: 8,59 M€
- Lignes de transports et Filo'R : 7, 16 M€ (hors contributions à SOMETRAR et aux TAE)

- Redevances versées aux agences dont Agence de l'eau (prélèvement et modernisation des réseaux de collecte) : 8,07 M€
- Exploitation station d'épuration Emeraude : 2,69 M€

➤ **Frais de personnel: 86,35 M€**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 86 356 042 M€ en 2019. Elles représentent 17% des dépenses de fonctionnement. Cela représente une légère évolution de 1,6% des frais de personnel entre 2018 et 2019.

➤ **Les charges de gestion courante : 139,13 M€**

Elles augmentent de 3% par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par le fait qu'il s'agit de la première année pleine du versement des subventions à l'Opéra de Rouen et à l'ESADHAR (2,72 M€) et par une hausse de la Contribution Forfaitaire d'Exploitation versée à SOMETRAR liée en partie à la tenue de l'Armada en 2019 ainsi qu'à l'allongement de l'offre en soirée et à la mise en service de T4 (+ 2,48 M€).

Les principaux postes de dépenses sont :

- Contribution Forfaitaire d'Exploitation (CFE) versée à SOMETRAR : 81,71 M€
- Subvention versée aux Transports de l'Agglomération d'Elbeuf (TAE) : 6,34 M€
- Cotisation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 15,97 M€
- Subventions diverses versées aux organismes publics et autres: 22,49 M€
- Contribution eaux pluviales : 4,17 M€

➤ **Intérêt de la dette: 10,02 M€**

Les intérêts de la dette s'élèvent à 10 028 444 €. Ce montant est similaire à 2018. Ces frais financiers représentent 2 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Le poids de l'intérêt de la dette se répartit principalement pour 48 % sur le budget principal, 43 % sur le budget transport, 4 % sur le budget de l'eau et 3 % sur le budget de l'assainissement.

➤ **Atténuation de produits : 110,61 M€ (- 3,42 M€ par rapport à 2018)**

Les principaux postes de dépenses sont :

- Attribution de compensation versée aux communes : 81,95 M€ (- 0,86 M€ par rapport à 2018).

Cette évolution est due aux transferts de la Patinoire Guy Boissière, l'Opéra de Rouen et l'Ecole ESADHAR survenus courant 2018 et dont les effets sont en année pleine sur l'année 2019.

- Dotation de Solidarité Communautaire : 16,13 M€ (+4,6% par rapport à 2018).

Elle a poursuivi sa progression dans la lignée des années précédentes.

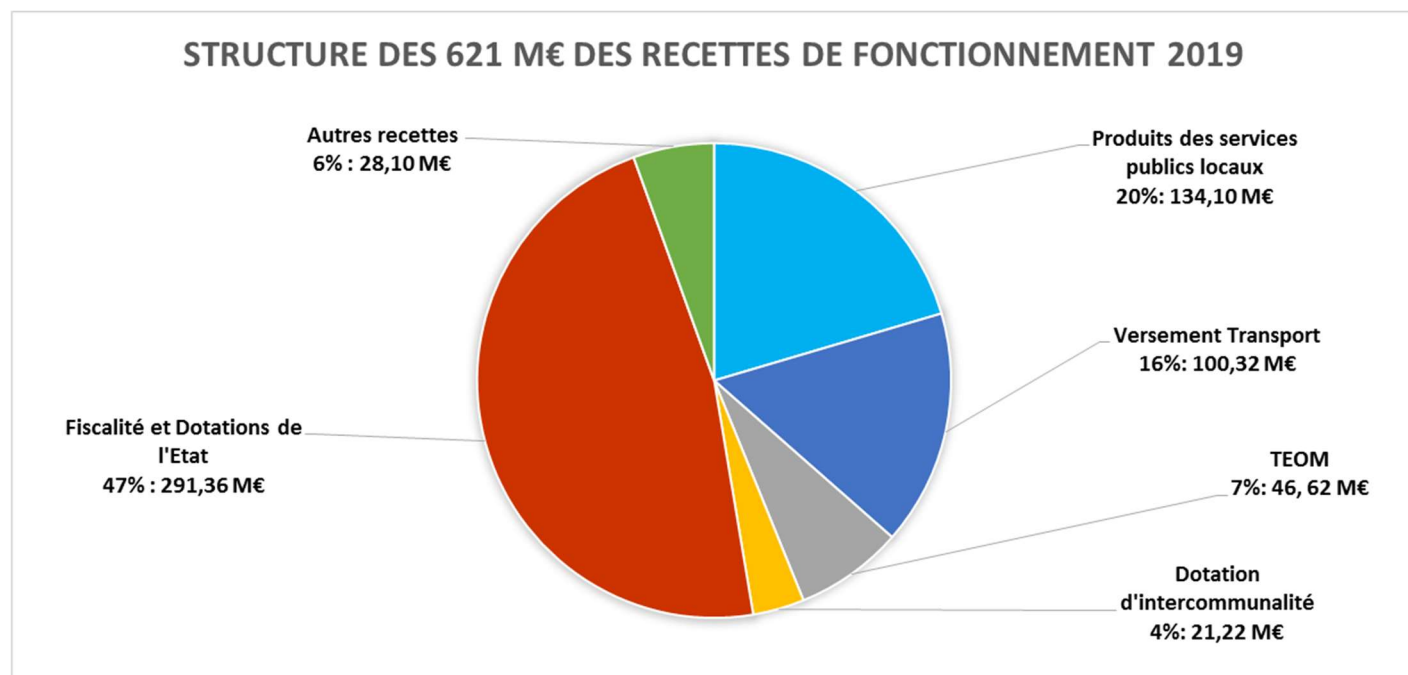
➤ **Charges exceptionnelles et provisions : 5,60 M€**

Les charges exceptionnelles restent stables par rapport à 2018. Parmi les principales dépenses, on peut citer :

- Des annulations de titres (sur exercices antérieurs) : 2,77 M€,
- Des remboursements d'avoires : 0,71 M€,
- Le versement d'indemnités liées aux travaux de la ligne T4 : 0,30 M€.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'est élevé à 621 701 933 € en 2019. Elles ont évolué de 1,89 %, soit + 11,54 M€ entre 2018 et 2019.



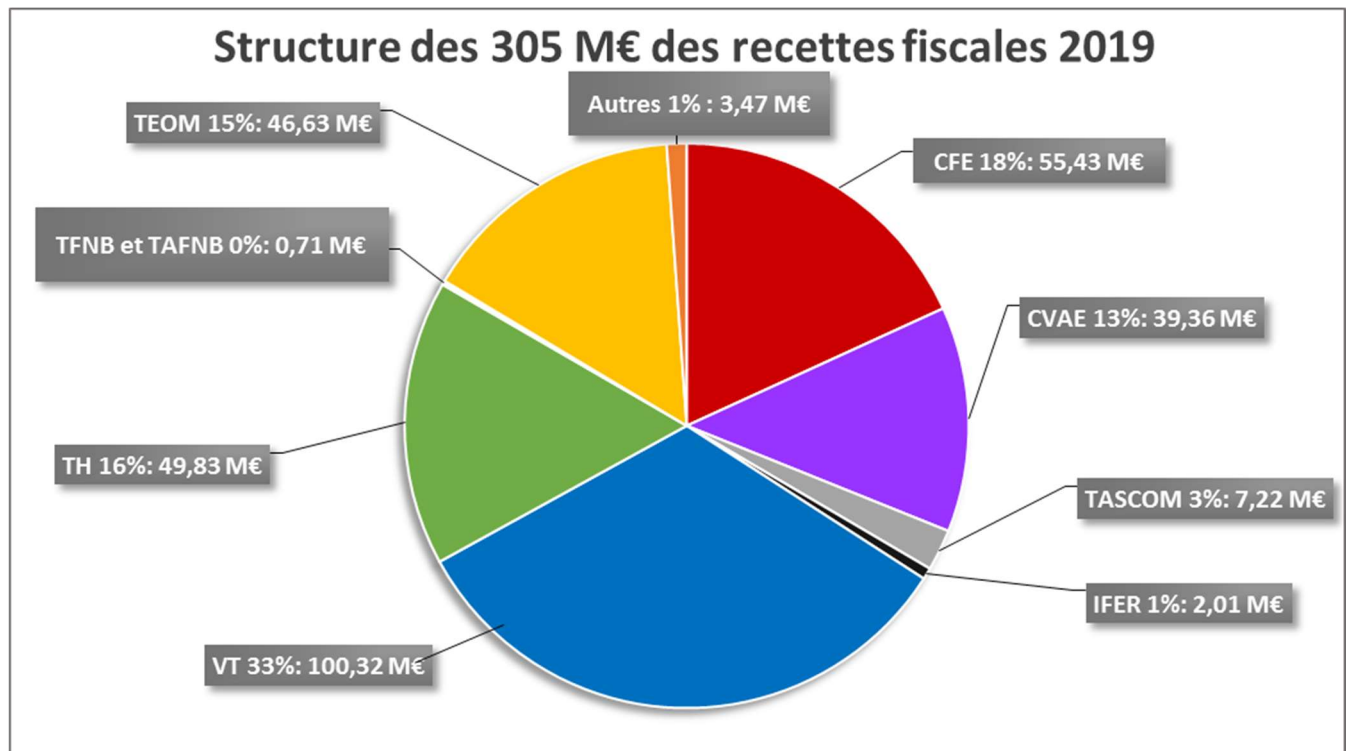
➤ **Fiscalité et Dotations de l'Etat (y compris TEOM et VT): 438,30 M€**

Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat de la Métropole s'élèvent à 438 304 491 M€. Elles progressent de 1,85% par rapport à 2018.

	CA 2018	CA 2019
<u>Entreprises</u>		
CFE	55 520 577	55 431 358
CVAE	37 806 845	39 363 195
TASCOM	6 919 198	7 219 377
IFER	1 938 203	2 010 950
Versement Transport	97 878 977	100 320 676
TEOM	14 695 470	15 541 829
TCCFE	669 615	838 685
Taxe de séjour	709 022	925 435
Autres	1 224 935	1 166 523
Sous-total	217 362 843	222 818 028
<u>Ménages ou mixtes</u>		
TH et THLV	48 366 031	49 830 682
TFNB	82 372	84 965
TAFNB	605 701	629 277
TEOM	30 244 806	31 083 659
Autres	377 885	536 520
Sous-total	79 676 795	82 165 102
Total fiscalité	297 039 638	304 983 130
<u>Compensation de l'Etat</u>		
Compensations fiscales	4 648 329	5 878 279
DCRTP	20 411 109	20 265 229
FNGIR	38 776 852	38 806 529
Sous-total	63 836 290	64 950 037
<u>Dotations de l'Etat et péréquation</u>		
DGF	64 561 109	63 481 239
FPIC	4 886 289	4 890 085
Sous-total	69 447 398	68 371 324
Total fiscalité + FNGIR + FPIC	340 702 779	348 679 744
Total fiscalité et dotations de l'Etat	430 323 326	438 304 491

✓ Les recettes fiscales :

Les recettes fiscales (hors compensations) s'élèvent à 304 983 130 M€ en 2019. Par rapport à 2018, elles connaissent une évolution de 3%, soit + 7, 94 M€.



Les principales évolutions des recettes fiscales sont :

- VT : + 2, 44 M€
- TEOM : + 1,68 M€
- CVAE : + 1,56 M€
- TH: + 1,46 M€

La CVAE a augmenté de 4% par rapport à 2018. La CVAE est variable. Elle est liée à l'évolution de la valeur ajoutée des entreprises du territoire de la Métropole. A noter que, la CVAE perçue par la collectivité correspond au montant encaissé par l'Etat en N-1 (et versé par l'entreprise en N-2). Il y a donc un décalage entre l'évolution de l'activité économique du territoire et la recette fiscale.

Concernant la taxe d'habitation, celle-ci a progressé de 3% par rapport à 2018. Cette évolution s'explique principalement par une revalorisation forfaitaire de sa base sur l'année 2019.

➤ **Versement transport (VT) : 100, 30 M€**

La contribution transport est assise sur la masse salariale des employeurs publics ou privés. Elle constitue la principale recette du budget transport à hauteur de 77 %.

Au 1er janvier 2016, le seuil d'assujettissement du VT a été relevé de 9 à 11 salariés. La différence engendrée par ce nouveau seuil est compensée par l'Etat.

	2019	2018	2017	Variation entre 2018 et 2019	
Versement Transport	99 415 419 €	96 923 719 €	97 263 504 €	2 491 700 €	3%
Compensation par l'Etat	905 257 €	955 258 €	870 000 €	- 50 001 €	-5%
Total Versement Transport	100 320 676 €	97 878 977 €	98 133 504 €	2 441 699 €	2%

En 2019, le VT connaît un fort rebond de + 2% par rapport à 2018. Cette progression doit être nuancée car l'année 2018 a été marquée par de nombreux reports de cotisations sociales et par des problèmes techniques liés à la Déclaration Sociale Nominative.

L'année 2019 est d'avantage marquée par le rattrapage de cotisations dues en 2018 que par une amélioration de la conjoncture économique. En effet, l'année 2019 a été marquée par l'incendie Lubrizol et les effets du mouvement social contre la réforme des retraites. Le VT a donc bien résisté par rapport aux évènements de l'année.

➤ **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 46, 62 M€**

Le produit de la TEOM en 2019 représente 46 625 488 €, ce qui représente 80% des recettes du budget des déchets ménagers. Ce dernier a évolué de 4% par rapport à 2018.

Cette hausse s'explique par la poursuite de la convergence vers un taux unique (8,06%) sur le territoire de la Métropole et par l'évolution des bases. Le taux unique est resté inchangé.

✓ Les compensations de l'Etat :

Les compensations fiscales proviennent de réformes successives de la fiscalité locale et d'exonérations. Elles s'élèvent à 64,95 M€ en 2019 contre 63,83 € en 2018.

Les postes principaux sont liés à la compensation dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle :

- Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) : 38,81 M€
- La dotation de compensation de réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 20,26 M€

Ces deux compensations sont relativement stables.

Les principales évolutions proviennent de la compensation au titre des exonérations pour la taxe d'habitation (+ 0,31 M€ entre 2018 et 2019) et d'une compensation nouvelle de 0,97 M€ en 2019 liée à l'exonération de CFE pour les travailleurs indépendants qui réalisent un chiffre d'affaire annuel inférieur à 5 000€.

✓ Dotations de l'Etat et Péréquation

La DGF s'élève en 2019 à 63 481 239 €. Elle est en baisse de -1,08 M€ par rapport à 2018, ce qui correspond à l'écêtement continue de la dotation de compensation au profit d'autres composantes de la DGF.

Le Fonds de péréquation intercommunal des ressources communales (FPIC) a vocation à redistribuer à terme 2% des ressources fiscales des ensembles intercommunaux (EPCI et Communes) ce qui représente au niveau national environ 1 Milliard d'euros.

Grâce à ce mécanisme de péréquation horizontale, l'ensemble intercommunal composé de la Métropole et de ses communes membres a bénéficié d'un reversement de 12,10 M€ en 2019 soit -0,12 % par rapport à 2018 dont 4,90 M€ pour la Métropole et 7,21 M€ pour les communes.

Parallèlement, l'ensemble intercommunal a été prélevé pour un montant de 0,51 M€ en 2019 contre 1,66 M€ en 2018.

On constate une augmentation du produit net du FPIC pour la Métropole de +0,25 M€, soit +6,43 % entre 2018 et 2019. Celui-ci a progressé de 0,16 M€ pour les communes, soit +2.44 %.

	2019	2018
FPIC pour l'ensemble intercommunal (recette)	12 098 982 €	12 113 762 €
FPIC pour la Métropole (recette)	4 890 085 €	4 886 289 €
FPIC pour l'ensemble intercommunal (dépense)	1 234 489 €	1 660 390 €
FPIC pour la Métropole (dépense)	722 061 €	969 963 €
FPIC net pour la Métropole	4 168 024 €	3 916 326 €

➤ **Dotation d'intercommunalité : 21, 22 M€**

Les principaux postes de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par les communes : (4, 84 M€) est en légère baisse par rapport à 2018.
- La dotation de compensation du Département : 16,39 M€ (montant similaire à 2018).

➤ **Les produits des services publics locaux : 134, 10 M€**

Les produits des services publics locaux s'élèvent à 134 068 912 en 2019. Ils connaissent un dynamisme particulier pour cette année 2019 (+ de 9,37 M€, soit + 8% par rapport à 2018).

Les principales recettes proviennent de la redevance assainissement, de la vente d'eau et des prestations de services du budget eau et assainissement. Cela représente 91% des recettes perçues dans le cadre des produits des services publics locaux.

Les principaux postes et évolutions de recettes sont :

- La vente d'eau: 30,62 M€

La vente d'eau a augmenté par rapport à 2018. Cette hausse s'explique par une augmentation du volume d'eau facturé mais aussi par un accroissement du nombre d'abonnés.

- Redevance d'assainissement collectif : 29,97 M€

La redevance d'assainissement collectif est également en progression, en lien avec l'évolution de l'eau.

- Redevance pour pollution d'origine domestique : 8,80 M€ (soit +2% par rapport à 2018)
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 4,13 M€ (soit – 17% par rapport à 2018)

En 2019, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a décidé de diminuer son taux concernant la modernisation des réseaux de collecte. Afin de compenser cette baisse, la métropole a mis en place une nouvelle redevance (redevance pour compensation programme AESN : +1,2 M€) car la baisse de la redevance s'est accompagnée d'une baisse de la contribution versée à la Métropole.

- Location de branchements : 7,68 M€ (soit + 11% par rapport à 2018)
- Participation de raccordement aux égouts : 2,77 M€ (soit + 69% par rapport à 2018)

Cette forte hausse s'explique par un nombre plus important de traitement de dossiers de raccordement à l'égout ainsi que par la gestion de grosses opérations de raccordement sur des logements collectifs à Rouen.

- Redevance spéciale des ordures ménagères : 2,42 M€ (soit -4 % par rapport à 2018)

La redevance spéciale baisse dans les mêmes proportions qu'en 2018. Cela s'explique par le fait que de gros clients redevables font appel à des acteurs privés pour la collecte des déchets à la place de nos services, afin de bénéficier de la collecte des biodéchets.

➤ **Autres recettes : 28, 10M€**

Ces autres recettes s'élèvent pour l'année 2019 à 28,10 M€ soit une baisse de 5,57M€ par rapport à 2018. Il est à préciser que le budget assainissement a changé de statut juridique au 1er janvier 2020, il n'est plus un budget annexe de la régie de l'eau. Cela s'est traduit par une situation exceptionnelle en 2019 avec une absence de rattachement sur l'exercice.

Les autres recettes comprennent les dotations et participations, les autres produits de gestions courantes, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions ou amortissements.

Les principaux postes et évolutions de ces recettes sont :

- Les dotations et participations : 8 M€ (soit - 2,7 M€ par rapport à 2018).

Cette baisse est due à la prime d'épuration sur le budget assainissement qui n'a pas fait l'objet de rattachement sur l'exercice 2019 (-2,22 M€).

- Les revenus des immeubles et redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 8,40 M€ (soit + 14% par rapport à 2018).
- Les redevances pour vente de chaleur : 4,90 M€ (soit + 2,60 M€ par rapport à 2018)

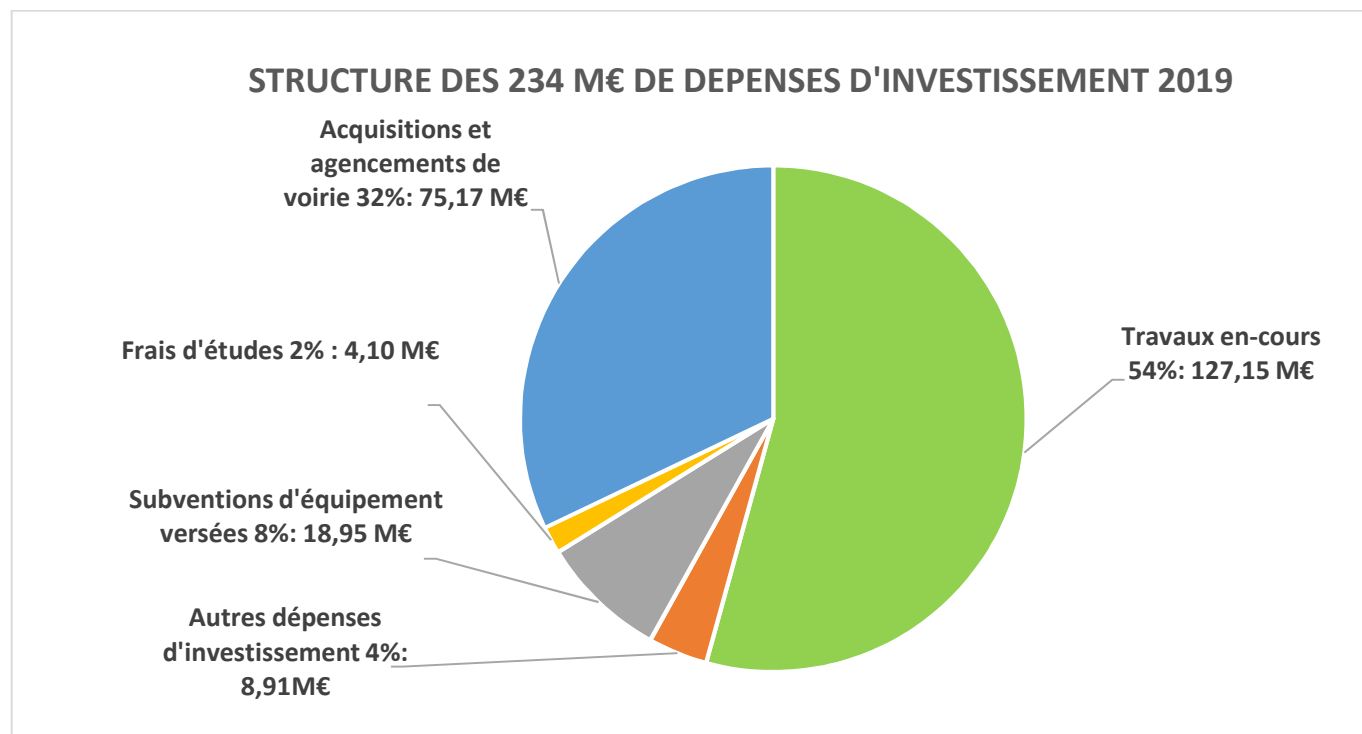
Cette forte hausse s'explique par le fait qu'il s'agit de la première année pleine de la Régie de l'Energie Calorifique.

- Les reprises sur provisions : 0,87 M€ (soit - 2,6 M€ par rapport à 2018)

Sur l'exercice 2018, il y avait une reprise de provision pour risques et charges sur le budget transport de 2,5 M€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2019 se sont élevées à hauteur de 234 283 281 €.



Dans un contexte économique et financier contraint, l'année 2019 a été marquée par un effort soutenu en investissement visant à poursuivre la dynamique métropolitaine.

Parmi les principales dépenses peuvent notamment être citées :

✓ **Etudes et Logiciels : 4,10 M€**

dont :

- Logiciels : 1,04 M€
- PLUI : 0,25 M€
- Etudes copropriété périmètre renouvellement urbain : 0,2 M€
- Etudes quartier nord : 0,19 M€
- Tiga : 0,48 M€
- Etudes collections des Musées : 0,14 M€

✓ **Subventions d'équipement : 18,95 M€**

dont :

- Fonds d'aide aux piscines (FAGIP) : 1,92 M€
- Fonds de soutien aux investissements des communes (FSIC) : 4,64 M€
- Fonds de concours Aéroport : 2 M€
- Fonds de concours aux personnes de droit privé : 4,35 M€
 - Délégation aides à la pierre : 0,52 M€
 - Aide au logement : 0,87 M€
 - Fonds de concours plateformes technologiques (enseignement supérieur et recherche) : 1,10 M€
 - Aides à l'immobilier d'entreprises : 0,50 M€

✓ **Acquisitions et agencements de voirie : 75,17 M€**

dont :

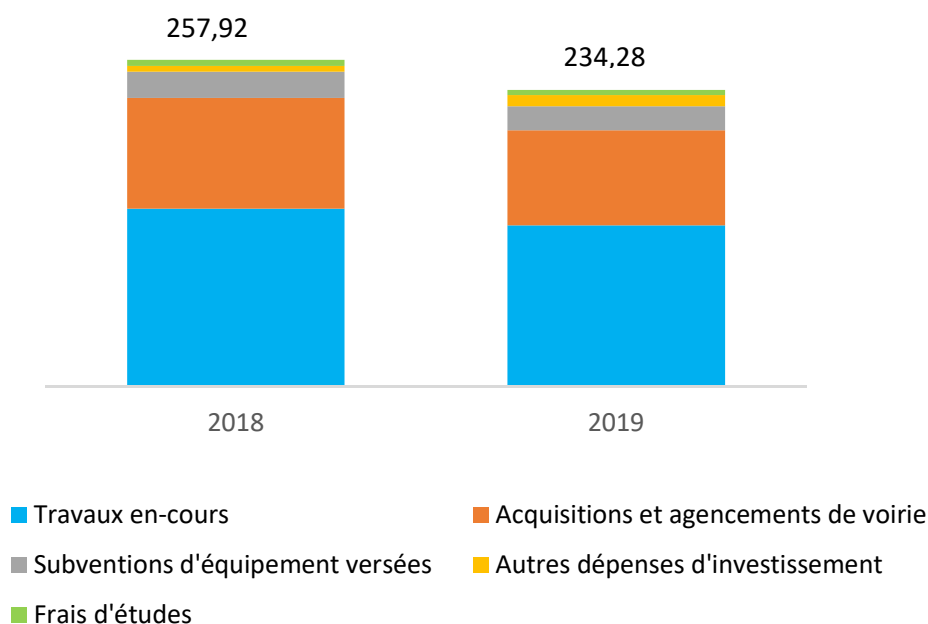
- Réseaux de voirie, éclairage public : 37,84 M€
- Acquisition de bus et Minibus : 8,86 M€
- Colonnes enterrées et semi enterrées (OM) : 1,69 M€
- Matériels de collecte : 1,09 M€
- Matériels spécifique régie Eau : 1,94 M€
- Renouvellement station épuration Emeraude : 1,80 M€

✓ **Travaux : 127,15 M€**

dont :

- Cœur de Métropole : 13,91 M€
- Parc des Bruyères : 7,82 M€
- Travaux et sécurité ouvrages d'art : 6,27 M€
- Réhabilitation Aître Saint Maclou : 7,07 M€
- Travaux Patinoire île Lacroix : 7,77 M€
- Travaux tranchée ferroviaire couverte : 4,73 M€
- Travaux pistes cyclables : 3,61 M€
- TC - Ligne T4 : 21,37 M€
- TC - Aménagement nord Ligne F1 : 5,68 M€
- Travaux réseau eau Potable : 7,78 M€
- Station d'épuration Emeraude : 1,35 M€
- Travaux réseau d'assainissement Boulevard du Midi : 4,65 M€
- Travaux réseau d'assainissement Boulevard des Belges : 2,10 M€

Dépenses d'investissement: Budgets consolidés
(Réalisé en M€)



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes s'élève à 104 178 266 € (hors dette) soit une hausse de 26,86 M€ par rapport à 2018. Le financement des investissements est en partie assis sur les recettes liées à la récupération de la TVA et au FCTVA et les subventions reçues, notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département ainsi que de l'Europe.

Sur l'exercice 2019, les recettes d'investissement les plus significatives reçues par la Métropole sont:

- ✓ **Subventions : 53,26 M€**
dont :
 - Etat : 5,80 M€
 - Région : 3,04 M€
 - Département : 7,14 M€
 - Amende de police : 3 M€
 - Europe : 0,25 M€

- ✓ **FCTVA : 18,34 M€**

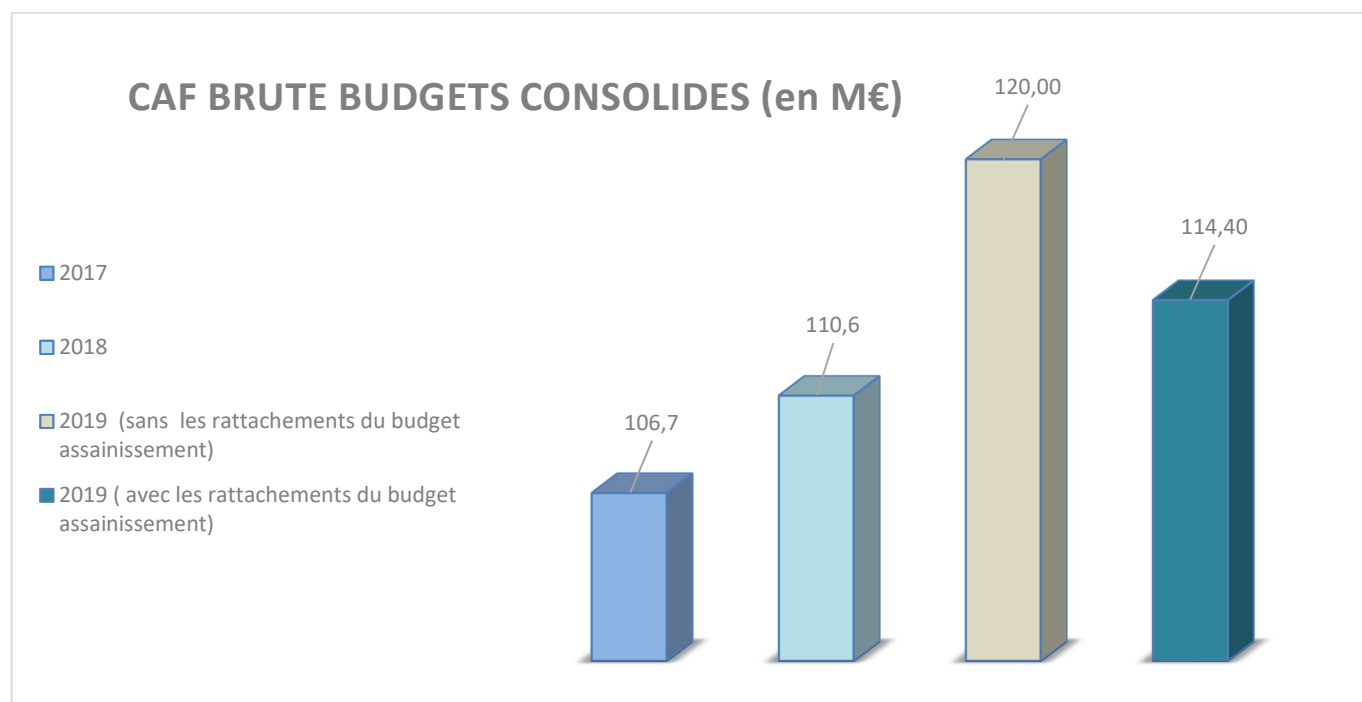
- ✓ **Cessions : 4,62 M€**

- ✓ **Taxe aménagement : 8,30 M€.**

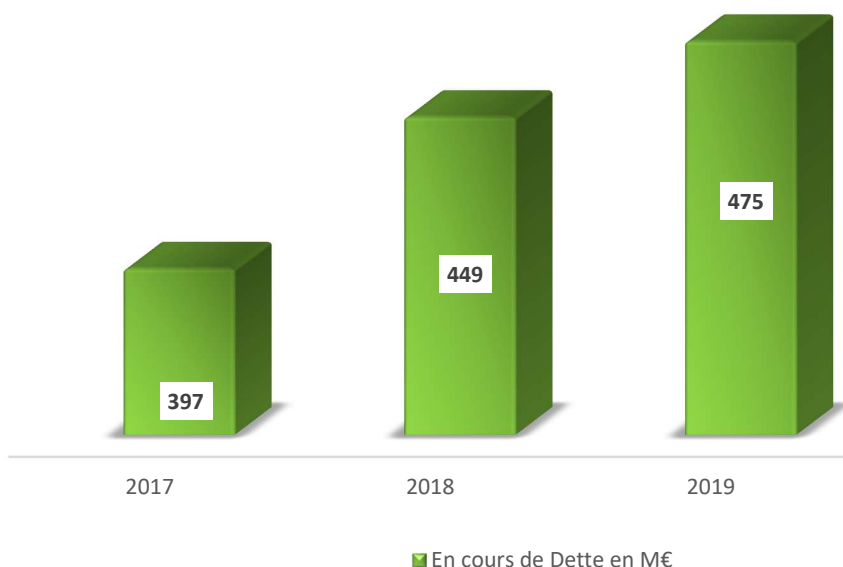
RATIOS ET SYNTHÈSE

Le compte administratif 2019 fait apparaître (consolidation des 8 budgets) :

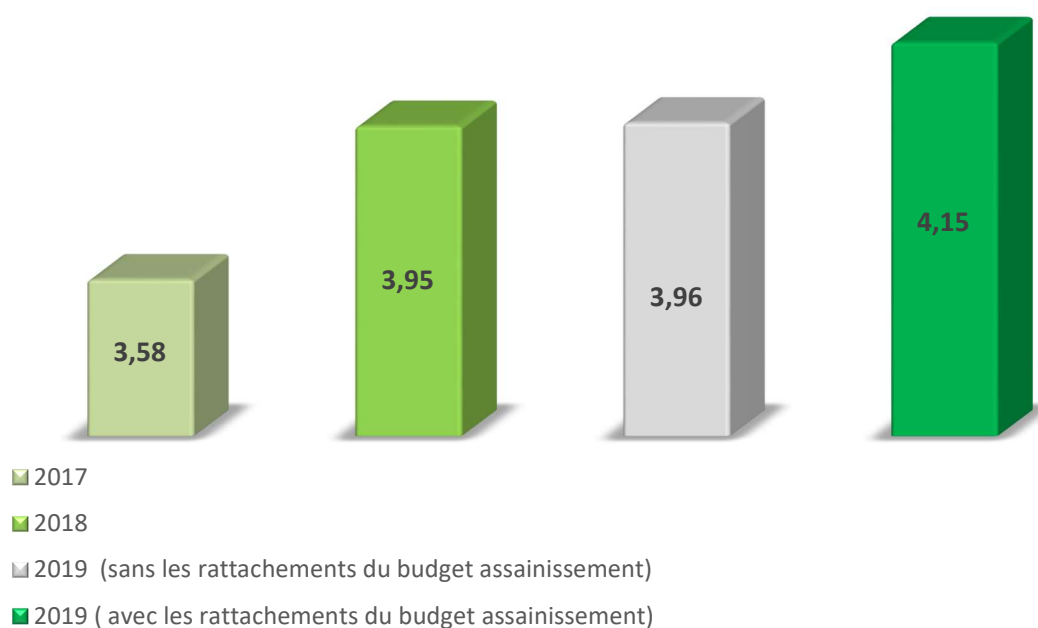
- ✓ Une CAF brute de 120 M€. Attention, les rattachements n'ont pas pu être réalisés concernant le budget assainissement. En tenant compte de ceux-ci, la CAF brute doit être ramenée à 114,4 M€.
- ✓ Une mobilisation d'emprunts de 67,95 M€
- ✓ Une capacité de désendettement de 3,96 années



En cours de dette au 31 décembre: budgets consolidés



Capacité de désendettement budgets consolidés en nombres d'années



CONCLUSION

La Métropole présente à fin 2019 des équilibres financiers satisfaisants.

La capacité de désendettement s'élève à 4,15 années. Elle est en hausse, comme programmé, à l'issue de deux années marquées par des pics d'investissement.

Le fonds de roulement a été reconstitué et s'établit à 73,6 M€.

Le résultat net global s'élève à 33,3 M€.

L'enjeu essentiel pour les années à venir résidera, au vu des opérations programmées, dans la capacité à maintenir cette adéquation entre endettement et autofinancement disponible. Cet enjeu va être réévalué suite à la crise du COVID et à ses conséquences sur les recettes de la Métropole mais aussi à la nécessité d'amortir la crise pour nos concitoyens, les entreprises, les associations et à participer à un nécessaire plan de relance par l'investissement.

CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

La loi du 2 janvier 2018 de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2020 prévoit que les plus grandes collectivités contractualisent avec l'Etat des objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'amélioration du besoin de financement.

Depuis plusieurs années, la Métropole Rouen Normandie présente des équilibres financiers stables avec un taux d'épargne brute et un ratio d'endettement favorables.

La Métropole Rouen Normandie a pour objectif de se positionner comme acteur majeur de l'investissement public local contribuant ainsi à soutenir l'activité économique. C'est pourquoi, conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux objectifs prioritaires dans les domaines du développement économique, de l'industrie, du cadre de vie mais aussi répondre aux nécessités de conservation du patrimoine, aux besoins d'équipements nouveaux ou de réaménagement d'équipements existants, et également pouvoir investir dans le domaine des déchets, de l'eau et de l'assainissement (évolution des normes), de la mobilité, en matière de protection environnementale, d'accessibilité, de confort des usagers ou de transition énergétique.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€, entre 2018 et 2022.

Dans ce cadre, la Métropole a signé le 30 juin 2018 un contrat avec l'Etat visant à respecter une trajectoire d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement : +1,2%.

DEPENSES	BASE 2017	2018	2019	2020
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	185 009 457,00	187 229 570,48	189 476 325,33	191 750 041,23

	BASE 2017	2018	2019	2020
BESOIN DE FINANCEMENT INITIAL (K€)	33501	48387	65898	74735
BESOIN DE FINANCEMENT CONTRACTUALISE (K€)	33 501	42 868	40 395	37 963

Le montant des dépenses de fonctionnement 2019 réalisées au sens de la contractualisation s'élève à 177 274 665 € et le besoin de financement à 3 870 K€.

La Métropole a atteint l'objectif contractuel sur l'exercice 2019.

COMpte ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exer

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Produits des services du domaine et ventes diverses	15 297 455,35	8 849 153,00	8 243 756,79
>Redevances et droits des services à caractère culturel	215 898,90	481 100,00	306 368,95
>Redevances et droits des services à caractère sportif	456 318,96	475 000,00	383 514,24
>Redevances PPP Rouen	100 000,00	768 000,00	768 000,00
>Participation aux frais généraux	3 859 276,00	4 043 753,00	4 043 753,00
>Remboursements de taxes foncières	352 906,24	414 399,00	355 076,65
>Mise à disposition de personnel facturée	7 949 490,06	848 000,00	738 050,45
>Autres	2 363 565,19	1 818 901,00	1 648 993,50
Impôts et taxes	202 916 806,07	204 963 581,00	206 453 825,92
> Taxes de séjour et sur les produits des jeux	709 741,03	760 000,00	925 434,83
>Contributions directes	151 238 927,00	153 869 731,00	154 569 804,00
>Fiscalité reversée	50 968 138,04	50 333 850,00	50 958 587,09
<i>FNGIR</i>	38 776 852,00	38 806 529,00	38 806 529,00
<i>Attributions de compensation</i>	5 080 424,00	4 838 712,00	4 838 712,00
<i>FPIC</i>	4 886 289,00	4 890 085,00	4 890 085,00
<i>Taxe conso finales électricité (TCCFE)</i>	0,00	740 000,00	838 684,54
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	788 413,04	180 124,00	180 124,55
<i>Rôles supplémentaires</i>	1 436 160,00	878 400,00	1 404 452,00
Dotations et participations	110 256 595,54	110 367 678,39	109 778 915,88
>DGF	64 561 109,00	63 481 239,00	63 481 239,00
>FCTVA	1 205 782,15	1 128 900,00	1 075 020,86
>Dotation générale de décentralisation	12 000,00	20 000,00	12 000,00
>Participations	3 029 192,39	3 204 956,97	2 678 074,02
>Compensations et attributions	41 448 512,00	42 532 582,42	42 532 582,00
<i>DCRTP</i>	20 411 109,00	20 265 229,42	20 265 229,00
<i>Compensation au titre des exo de taxe d'habitation</i>	4 590 598,00	4 904 216,00	4 904 216,00
<i>Dotation de compensation du Département</i>	16 389 074,00	16 389 074,00	16 389 074,00
<i>Autres</i>	57 731,00	974 063,00	974 063,00

COMPTE PREVISIONNEL - BUDGET PRINCIPAL - Exer

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Autres produits de gestion courante	8 916 592,71	9 386 332,00	9 163 213,53
>Revenus des immeubles	2 967 263,69	2 319 910,00	2 214 951,96
>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 864 056,19	4 400 200,00	4 580 771,57
>Produits divers de gestion courante	2 085 272,83	2 666 222,00	2 367 490,00
Atténuation de charges	305 808,34	236 350,00	211 769,70
Produits financiers	0,36	0,00	11,58
Produits exceptionnels	52 136,23	5 000,00	2 143,30
Reprise sur provisions	0,00	193 552,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	337 745 394,60	334 001 646,39	333 853 636,70

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Charges à caractère général	41 442 525,65	47 526 691,00	41 708 872,28
>Achats	10 636 708,29	11 512 211,03	10 388 169,42
*Energie, eau	8 290 449,44	8 486 523,00	7 956 789,54
*Fournitures et matériel	2 290 392,87	2 966 257,03	2 372 550,07
*Autres	55 865,98	59 431,00	58 829,81
>Autres achats et charges externes	28 737 677,52	33 739 282,97	29 386 424,30
*Prestations de service	4 361 537,50	5 352 131,65	4 442 086,96
*Entretien et réparations	11 093 107,28	13 813 063,37	12 483 351,85
*Services extérieurs	4 091 994,01	4 578 562,57	3 932 438,46
*Autres services extérieurs	9 191 038,73	9 995 525,38	8 528 547,03
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 068 139,84	2 275 197,00	1 934 278,56
Charges de personnel	59 630 482,34	55 862 717,00	53 137 907,10
>Dépenses de personnel	52 927 668,19	54 965 932,55	52 245 688,31
Remboursements budgets eau, assainissement, Panorama	7 271 524,25	22 000,00	21 502,23
>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	870 716,56	874 784,45	870 716,56

COMPTES PREVISIONNELS - BUDGET PRINCIPAL - Exécution

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Autres charges de gestion courante	77 726 849,13	80 203 750,76	77 728 315,72
>Subventions	54 653 691,26	55 976 865,21	54 513 849,94
*Subventions de fonctionnement aux organismes publics	6 937 380,89	7 291 904,00	6 980 836,39
*Versement au budget annexe des transports	19 903 170,00	24 885 568,00	24 885 568,00
*Versement au budget annexe des déchets	13 159 596,00	6 946 488,76	6 946 488,76
*Versement au budget annexe Seine création	1 125 716,00	1 326 359,00	1 100 000,00
*Versement subv à l'opéra de Rouen et ESADHAR	1 406 173,50	2 723 105,00	2 723 105,00
*Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	12 121 654,87	12 803 440,45	11 877 851,79
>Contribution au SDIS	16 078 371,00	15 966 606,00	15 966 606,00
>Autres charges de gestions courantes	6 994 786,87	8 260 279,55	7 247 859,78
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	35 518,08	90 000,00	11 346,34
Charges exceptionnelles	6 630,55	69 500,00	52 493,69
Atténuation de produits	100 223 008,26	99 940 432,00	99 628 459,66
>Attribution de compensation	82 817 994,00	81 952 814,00	81 952 813,00
>Dotation de solidarité communautaire	15 421 719,00	16 131 014,00	16 131 007,00
>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	963 963,00	722 061,00	722 061,00
>Autres reversements	1 019 332,26	1 134 543,00	822 578,66
Provision pour risques et charges	1 576,86	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	279 066 590,87	283 693 090,76	272 267 394,79

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exe

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
EPARGNE DE GESTION	58 678 803,73	50 308 555,63	61 586 241,91
Intérêt de la dette	4 912 341,73	5 016 050,00	4 847 499,38
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	53 766 462,00	45 292 505,63	56 738 742,53
Remboursement de capital (hors refinancement)	13 807 236,92	16 393 692,00	16 389 613,85
EPARGNE NETTE	39 959 225,08	28 898 813,63	40 349 128,68

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Subventions	20 332 220,63	54 258 292,20	27 825 395,03
<i>Report Subvention</i>	<i>18 301 652,37</i>		<i>27 652 040,30</i>
Recette d'investissement diverses	2 714 576,83	4 290 603,56	4 003 509,07
<i>Report recettes d'investissement diverses</i>	<i>1 757 657,56</i>		<i>307 737,18</i>
Taxe d'aménagement	6 153 911,77	6 000 000,00	8 299 860,49
Dotations: FCTVA	16 968 144,20	14 173 800,00	16 994 670,06
Cessions	2 366 825,07	3 889 950,00	2 590 693,97
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	48 535 678,50	82 612 645,76	59 714 128,62

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Frais d'études	3 726 073,83	8 634 341,44	3 180 822,67
<i>Report frais études</i>	<i>2 702 763,44</i>		<i>2 799 646,22</i>
Subventions d'équipement versées	20 901 740,14	57 543 270,31	18 949 215,51
APCP Subvention	706 221,10	3 840 500,00	1 787 182,09
Antennes sans APCP	20 195 519,04	53 702 770,31	17 162 033,42
<i>Report subventions</i>	<i>30 118 110,31</i>		<i>29 541 467,40</i>
Acquisitions	42 299 827,03	87 082 809,40	50 657 155,69
APCP (Acquisitions Maromme Quartier Binche)	194 692,16	770 000,00	752 096,56
Antennes sans APCP	42 105 134,87	86 312 809,40	49 905 059,13
<i>Report Acquisitions</i>	<i>22 389 275,40</i>		<i>22 614 432,11</i>

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exe

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Travaux en-cours	48 051 337,08	83 563 325,00	66 944 931,60
dont ACP Travaux en-cours	23 328 418,02	51 192 216,29	45 576 128,27
Antennes sans ACP	24 722 919,06	32 371 108,71	21 368 803,33
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>13 325 255,00</i>		<i>8 583 564,16</i>
Travaux pour compte de tiers	1 390 040,56	870 452,00	672 769,32
<i>Report travaux pour tiers</i>	<i>640 581,00</i>		<i>128 596,93</i>
Participations et créances rattachées	132 800,00	780 467,00	780 417,25
<i>Report participations</i>	<i>10 492,00</i>		<i>0,00</i>
Avances et concessions	1 628 590,57	6 225 000,00	6 220 098,41
ACP (Avances Eco Quartier Flaubert)	1 250 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
Antennes sans ACP	378 590,57	2 425 000,00	2 420 098,41
<i>Report avances et concessions</i>	<i>1 300 000,00</i>		<i>0,00</i>
Autres dépenses d'investissement	298 782,08	880 473,00	757 466,75
<i>Report autres investissements</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	118 429 191,29	245 580 138,15	148 162 877,20

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - Exe

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	53 766 462,00	45 292 505,63	56 738 742,53
Excédent de fonctionnement	8 489 722,55	13 551 513,38	13 551 513,38
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	62 256 184,55	58 844 019,01	70 290 255,91
Total Recettes Investissement hors excédent	48 535 678,50	82 612 645,76	59 714 128,62
Excedent d'investissement	24 617 743,35	24 905 440,30	24 905 440,30
Réserve	25 665 250,27	25 521 726,92	25 521 726,92
Recettes Emprunts	35 000 000,00	70 098 234,33	20 000 000,00
Total Recettes Investissement	133 818 672,12	203 138 047,31	130 141 295,84
Dépenses investissement hors déficit	118 429 191,29	245 580 138,15	148 162 877,20
Déficit investissement		8 236,17	8 236,17
Remboursement de capital	13 807 236,92	16 393 692,00	16 389 613,85
Total Dépenses Investissement	132 236 428,21	261 982 066,32	164 560 727,22
Résultat Brut comptable	63 838 428,46	0,00	35 870 824,53
Restes à Réaliser recettes 2019	20 059 309,93		27 959 777,48
Restes à réaliser recettes emprunts 2019	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	70 486 477,15		63 667 706,82
Résultat net comptable	13 411 261,24	0,00	162 895,19

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - Exercice 2019

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	337 051,51	358 500,00	326 794,42
Impôts et taxes	97 878 977,20	98 910 000,00	100 320 676,19
> Versement transport	96 923 719,11	98 000 000,00	99 415 419,05
> Compensation Etat	955 258,09	910 000,00	905 257,14
Dotations et participations	23 213 073,94	28 195 340,00	28 195 471,94
>Dotation Générale de Décentralisation	2 655 771,94	2 655 772,00	2 655 771,94
>Participation du budget principal	19 903 170,00	24 885 568,00	24 885 568,00
>Autres subventions	654 132,00	654 000,00	654 132,00
Autres produits de gestion courante	152 322,07	1 330 700,00	1 314 471,80
>Régularisation CFE	0,00	1 241 900,00	1 241 899,19
>Autres	152 322,07	88 800,00	72 572,61
Atténuation de charges	913,00	0,00	2 249,07
Produits exceptionnels	1 005 552,94	21 000,00	658 766,78
Reprise sur amortissement	2 500 000,00	0,00	
Total des recettes de fonctionnement	125 087 890,66	128 815 540,00	130 818 430,20
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	12 239 026,79	12 977 665,00	12 584 030,26
> Achats	265 987,71	410 104,88	357 403,54
>Autres charges externes	10 621 471,56	11 102 916,12	10 816 561,72
*Prestations de service	6 933 213,74	7 258 250,00	7 155 008,53
*Entretien et réparations	1 929 881,13	1 748 950,00	1 722 909,76
*Services extérieurs	551 337,49	531 293,00	440 994,04
*Autres services extérieurs	1 207 039,20	1 564 423,12	1 497 649,39
Impôts, taxes et versements assimilés	1 351 567,52	1 464 644,00	1 410 065,00
Charges de personnel	2 786 215,36	2 933 833,00	2 898 555,95

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - Exercice 2019

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Autres charges de gestion courante	87 033 798,85	90 278 400,00	90 227 608,58
>Perte sur créances irrécouvrables	723,78	1 190,00	1 083,99
>Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	85 847 722,43	89 001 425,00	88 965 514,98
*Contribution CFE	79 241 060,43	81 068 219,10	81 718 341,15
*Subvention des TAE	5 923 356,00	6 337 785,00	6 337 785,00
*Autres subventions	683 306,00	1 595 420,90	909 388,83
>Autres charges de gestion courante	1 185 352,64	1 275 785,00	1 261 009,61
*Frais généraux	845 433,00	882 675,00	882 675,00
*Autres charges	339 919,64	393 110,00	378 334,61
Charges exceptionnelles	3 785,00	580 040,00	407 514,08
Atténuation de produits	134 983,23	139 000,00	126 915,84
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	102 197 809,23	106 908 938,00	106 244 624,71
EPARGNE DE GESTION	22 890 081,43	21 906 602,00	24 573 805,49
Intérêt de la dette	4 515 164,06	4 664 500,00	4 341 120,36
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	18 374 917,37	17 242 102,00	20 232 685,13
Remboursement de capital (hors refinancement)	24 602 304,09	15 974 000,00	15 716 330,52
EPARGNE NETTE	-6 227 386,72	1 268 102,00	4 516 354,61
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	5 567 632,48	29 309 197,74	20 018 431,41
<i>Report subventions</i>	<i>18 253 986,74</i>		<i>9 699 928,64</i>
Recettes d'investissement diverses	171 813,60	127 474,00	127 473,85
Avance SOMETRAR	4 573 000,00	4 573 000,00	4 573 000,00
Dotations: FCTVA / TVA	6 665 249,12	12 520 900,00	11 450 130,81
Cessions	103 125,00	0,00	686 380,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	17 080 820,20	46 530 571,74	36 855 416,07

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	409 108,90	1 079 228,41	536 470,86
<i>Report frais études</i>	<i>629 228,41</i>		<i>520 190,18</i>
Acquisitions	25 431 446,97	15 432 080,00	12 242 750,53
APCP Acquisition de bus	16 125 571,24	9 086 307,00	8 866 047,12
Antennes sans APCP	9 305 875,73	6 345 773,00	3 376 703,41
<i>Report Acquisitions</i>	<i>3 803 773,00</i>		<i>2 934 673,65</i>
Travaux en-cours	52 565 371,76	45 490 372,10	35 309 833,20
APCP Arc nord sud	39 884 611,17	31 150 000,00	26 670 925,29
Antennes sans APCP	12 680 760,59	14 340 372,10	8 638 907,91
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>6 290 605,10</i>		<i>5 599 515,73</i>
Autres dépenses d'investissement	90 000,00	0,00	0,00
Participations (AFL)	474 400,00	474 400,00	474 400,00
<i>Report subventions</i>	<i>474 400,00</i>		
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	78 970 327,63	62 476 080,51	48 563 454,59

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	18 374 917,37	17 242 102,00	20 232 685,13
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	18 374 917,37	17 242 102,00	20 232 685,13
Total Recettes Investissement hors excédent	17 080 820,20	46 530 571,74	36 855 416,07
Excédent fonctionnement et Investissement	18 228 299,35	13 825 469,99	13 825 469,99
Recettes Emprunts	35 000 000,00	54 787 523,27	40 000 000,00
Total Recettes Investissement	70 309 119,55	115 143 565,00	90 680 886,06
Dépenses investissement hors déficit	78 970 327,63	62 476 080,51	48 563 454,59
Déficit investissement	25 221 521,70	53 935 586,49	53 935 586,49
Remboursement de capital	24 602 304,09	15 974 000,00	15 716 330,52
Total Dépenses Investissement	128 794 153,42	132 385 667,00	118 215 371,60
Résultat brut comptable	-40 110 116,50	0,00	-7 301 800,41
Restes à Réaliser recettes 2019	18 253 986,74		9 699 928,64
Restes à réaliser recettes emprunts 2019	15 000 000,00		10 000 000,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	11 198 006,51		9 054 379,56
Résultat net comptable	-18 054 136,27	0,00	3 343 748,67

COMPTES ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERES

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Charges exceptionnelles	3 409,46	6 000,00	1 510,95
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	55 538 315,25	57 723 202,00	55 333 751,99
EPARGNE DE GESTION	9 189 830,89	-942 036,24	2 647 796,71
Intérêt de la dette	2 928,94	1 380,00	1 163,12
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	9 186 901,95	-943 416,24	2 646 633,59
Remboursement de capital (hors refinancement)	36 706,47	25 990,00	25 652,86
EPARGNE NETTE	9 150 195,48	-969 406,24	2 620 980,73
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	1 111 569,58	1 098 239,93	775 753,59
<i>Report subventions</i>	<i>261 519,93</i>		<i>3 865,00</i>
Recettes d'investissement diverses	1 020,60	0,00	0,00
Dotations: FCTVA / TVA	1 370 253,45	685 800,00	835 795,40
Cessions	39 700,00	52 000,00	31 850,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	2 522 543,63	1 836 039,93	1 643 398,99
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	34 538,69	22 400,00	20 536,37
Acquisitions	6 140 018,60	10 155 244,68	4 583 695,41
<i>Report Acquisitions</i>	<i>2 577 944,68</i>		<i>2 844 015,53</i>
Travaux en-cours	1 383 692,68	2 380 199,53	397 673,29
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>1 546 263,17</i>		<i>281 225,90</i>
Subventions d'équipement versées	20 903,81	15 000,00	0,00
Reversement FCTVA	0,00	2 000,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	7 579 153,78	12 574 844,21	5 001 905,07

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS - Exercice 2019

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	9 186 901,95	-943 416,24	2 646 633,59
Excédent de fonctionnement	1 952 936,03	6 138 966,24	6 138 966,24
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	11 139 837,98	5 195 550,00	8 785 599,83
Total Recettes Investissement hors excédent	2 522 543,63	1 836 039,93	1 643 398,99
Excédent Investissement et réserve	5 661 689,16	5 569 244,28	5 569 244,28
Recettes Emprunts	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement	8 184 232,79	7 405 284,21	7 212 643,27
Dépenses investissement hors déficit	7 579 153,78	12 574 844,21	5 001 905,07
Déficit investissement			
Remboursement de capital	36 706,47	25 990,00	25 652,86
Total Dépenses Investissement	7 615 860,25	12 600 834,21	5 027 557,93
Résultat brut comptable	11 708 210,52	0,00	10 970 685,17
Restes à Réaliser recettes 2019	261 519,93		3 865,00
Restes à réaliser recettes emprunts 2019			0,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	4 124 207,85		3 125 241,43
Résultat net comptable	7 845 522,60	0,00	7 849 308,74

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE
EXERCICE 2019**

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	0,00	0,00	0,00
EPARGNE DE GESTION	0,00	0,00	0,00
Intérêt de la dette			
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	0,00	0,00	0,00
Remboursement de capital (hors refinancement)			
EPARGNE NETTE	0,00	0,00	0,00

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Cessions	0,00	300 000,00	1 270 828,73
Subventions et participations	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	0,00	300 000,00	1 270 828,73
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Acquisitions	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	0,00	0,00	0,00

**COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
EXERCICE 2019**

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement hors excédent	0,00	300 000,00	1 270 828,73
Excédent fonctionnement et Investissement	0,00	0,00	0,00
Recettes Emprunts	0,00	2 589 983,20	0,00
Total Recettes Investissement	0,00	2 889 983,20	1 270 828,73
Dépenses investissement hors déficit	0,00	0,00	0,00
Déficit investissement	2 889 983,20	2 889 983,20	2 889 983,20
Remboursement de capital	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses Investissement	2 889 983,20	2 889 983,20	2 889 983,20
Résultat brut comptable	-2 889 983,20	0,00	-1 619 154,47
Restes à Réaliser recettes 2019	0,00	0,00	0,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	0,00	0,00	0,00
Résultat net comptable	-2 889 983,20	0,00	-1 619 154,47

COMPTES ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2020

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	27 976 084,73	29 995 173,00	29 973 897,97
*Redevances versées aux agences (prélèvement et modernisation)	6 398 977,18	8 077 600,00	8 077 073,23
*Redevance assainissement collectif reversée au budget assainissement	21 505 448,16	21 830 000,00	21 829 821,68
*Autres taxes	71 659,39	87 573,00	67 003,06
Charges de personnel	10 655 792,85	11 093 278,00	11 062 716,67
Atténuation de produits	7 141 732,28	9 131 000,00	8 383 528,78
>Reversement aux agences de l'eau - redevance pollution	7 141 732,28	9 131 000,00	8 383 528,78
Autres charges de gestion courante	1 829 779,11	1 772 746,00	1 693 844,50
>Frais généraux	1 026 514,00	1 093 846,00	1 093 846,00
>Autres charges de gestion courante	803 265,11	678 900,00	599 998,50
Charges exceptionnelles	2 782 604,45	2 864 400,00	2 224 401,29
>Subventions exceptionnelles	44 500,00	60 000,00	35 500,00
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 351 138,30	2 100 000,00	1 667 099,12
>Remboursements d'avoirs	293 384,00	450 000,00	311 283,97
>Autres charges exceptionnelles	93 582,15	254 400,00	210 518,20
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	500 000,00	505 000,00	505 000,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	60 073 131,34	66 224 653,00	63 919 074,88
EPARGNE DE GESTION	16 829 897,44	13 699 900,00	16 529 989,07
Intérêt de la dette	288 610,00	533 700,00	386 135,42
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	16 541 287,44	13 166 200,00	16 143 853,65
Remboursement de capital (hors refinancement)	3 589 218,64	4 210 087,00	4 203 217,37
EPARGNE NETTE	12 952 068,80	8 956 113,00	11 940 636,28

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	543 232,74	1 422 746,00	944 340,28
<i>Report subventions</i>	<i>397 746,00</i>		<i>44 083,00</i>
Recettes d'investissement diverses	4 553,08	0,00	0,00
Cessions	153 800,00	1 000,00	32 424,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	701 585,82	1 423 746,00	976 764,28
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	449 089,88	883 298,54	235 486,19
<i>Report frais d'études</i>	<i>78 798,54</i>		<i>260 758,59</i>
Acquisitions	1 551 942,49	5 278 391,55	3 062 865,44
<i>Report acquisitions</i>	<i>1 212 841,55</i>		<i>1 823 312,90</i>
Travaux en-cours	14 304 343,88	25 489 985,52	9 951 435,13
<i>Report travaux en-cours</i>	<i>6 795 369,52</i>		<i>9 715 497,75</i>
Remboursement avance du budget principal	400 000,00	0,00	0,00
Acquisition financière	81 500,00	1 000,00	0,00
Autres dépenses d'investissements	20 418,85	5 000,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	16 807 295,10	31 657 675,61	13 249 786,76

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2019

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	16 541 287,44	13 166 200,00	16 143 853,65
Excédent de fonctionnement	233 741,99	5 490 422,31	5 490 422,31
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	16 775 029,43	18 656 622,31	21 634 275,96
Total recettes Investissement hors excédent	701 585,82	1 423 746,00	976 764,28
Excédent de fonctionnement et investissement	8 478 770,41	7 568 449,61	7 568 449,61
Recettes emprunts	7 500 000,00	8 098 043,69	7 000 000,00
Recettes emprunts AESN	0,00	120 814,00	335 987,00
Total Recettes Investissement	16 680 356,23	17 211 053,30	15 881 200,89
Dépenses investissement hors déficit	16 807 295,10	31 657 675,61	13 249 786,76
Déficit investissement	0,00	0,00	0,00
Remboursement de capital	3 589 218,64	4 210 087,00	4 203 217,37
Total Dépenses Investissement	20 396 513,74	35 867 762,61	17 453 004,13
Résultat brut comptable	13 058 871,92	0,00	20 062 472,72
Restes à Réaliser recettes 2019	518 560,00		44 083,00
Restes à Réaliser recettes emprunts 2019	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	8 087 009,61		11 799 569,24
Résultat net comptable	5 490 422,31	0,00	8 306 986,48

COMPTES ADMINISTRATIFS - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	38 432 574,95	40 988 372,00	43 011 886,04
>Autres taxes et redevances	0,00	2 402 000,00	1 289 918,32
>Travaux	1 868 764,17	1 869 000,00	3 137 224,97
*Travaux branchement	234 438,18	169 000,00	368 310,71
*Participation de raccordement aux égouts	1 634 325,99	1 700 000,00	2 768 914,26
>Prestations de service	36 406 826,40	36 523 981,00	38 396 877,50
*Redevance d'assainissement collectif	27 040 668,55	27 904 805,00	29 969 915,47
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	4 990 121,41	4 000 000,00	4 132 396,86
*Redevance d'assainissement non collectif	94 550,00	84 375,00	38 145,00
*Contribution du budget principal à l'évacuation des eaux pluviales	3 952 431,00	3 952 431,00	3 952 431,00
*Autres prestations de service	329 055,44	582 370,00	303 989,17
>Produits des activités annexes	156 984,38	193 391,00	187 865,25
Subventions d'exploitation	2 707 310,31	2 414 320,00	426 504,32
>Primes d'épuration	2 602 611,31	2 338 000,00	379 822,32
>Autres subventions d'exploitation	104 699,00	76 320,00	46 682,00
Autres produits de gestion courante	1 346 068,45	309 150,00	40 040,23
Atténuation de charges	23 746,04	20 000,00	19 378,30
Produits exceptionnels	747 556,17	696 000,00	571 821,80
> Reprise sur amortissement	536 780,15	386 000,00	371 311,14
>Autres	210 776,02	310 000,00	200 510,66
Total des recettes de fonctionnement	43 257 255,92	44 427 842,00	44 069 630,69
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	15 361 557,93	15 668 310,00	10 529 067,02
>Achats	1 807 336,16	1 959 238,48	1 175 670,56
*Energie, eau	1 171 460,80	1 263 219,00	650 549,71
*Fournitures et matériel	635 875,36	696 019,48	525 120,85
>Autres charges externes	13 092 882,28	13 391 784,52	9 143 612,36
*Entretien et réparations	4 967 262,24	6 369 142,60	5 179 044,36
*Services extérieurs	7 494 532,70	6 419 378,74	3 550 751,05
*Autres services extérieurs	631 087,34	603 263,18	413 816,95
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	461 339,49	317 287,00	209 784,10
Charges de personnel	6 493 539,84	6 837 231,00	6 412 805,32

COMPTES ADMINISTRATIFS - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT


	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Atténuation de produits	6 540 000,00	4 000 000,00	2 472 799,44
>Reversement redevance modernisation	6 540 000,00	4 000 000,00	2 472 799,44
Autres charges de gestion courante	1 214 051,15	1 125 446,00	964 307,95
>Frais généraux	547 271,00	594 446,00	594 446,00
>Autres charges de gestion courante	666 780,15	531 000,00	369 861,95
Charges exceptionnelles	1 827 561,44	1 953 500,00	1 519 436,53
>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	96,04	750,00	10 496,27
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 491 107,59	1 502 750,00	1 106 452,93
>Remboursements d'avoirs	315 631,61	430 000,00	401 595,83
>Autres charges exceptionnelles	20 726,20	20 000,00	891,50
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	500 000,00	505 000,00	505 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	31 936 710,36	30 089 487,00	22 403 416,26
EPARGNE DE GESTION	11 320 545,56	14 338 355,00	21 666 214,43
Intérêt de la dette	225 992,30	327 900,00	311 700,47
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	11 094 553,26	14 010 455,00	21 354 513,96
Remboursement de capital (hors refinancement)	2 910 221,30	3 611 100,00	3 603 382,06
EPARGNE NETTE	8 184 331,96	10 399 355,00	17 751 131,90
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	8 039 068,68	5 848 876,00	3 699 324,79
<i>Report Subventions</i>	<i>2 762 876,00</i>		
Recettes d'investissement diverses	218 856,18	0,00	0,00
Cessions	0,00	715 000,00	8 644,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	8 257 924,86	6 563 876,00	3 707 968,79
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	63 883,62	856 633,51	96 831,92
<i>Report frais d'études</i>	<i>273 633,51</i>		
Acquisitions	2 506 632,17	5 440 697,38	3 919 776,12
<i>Report Acquisitions</i>	<i>1 260 207,38</i>		

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Travaux en-cours	24 009 113,29	22 858 746,76	14 033 850,88
<i>APCP Travaux en-cours</i>	<i>15 700 327,95</i>	<i>6 605 050,00</i>	<i>6 148 758,72</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>8 308 785,34</i>	<i>16 253 696,76</i>	<i>7 885 092,16</i>
<i>Report travaux en-cours</i>	<i>9 441 891,76</i>		
Autres dépenses d'investissement	45 100,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	26 624 729,08	29 156 077,65	18 050 458,92

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	11 094 553,26	14 010 455,00	21 354 513,96
Excédent de fonctionnement	4 701 536,88	1 118 905,81	1 118 905,81
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	15 796 090,14	15 129 360,81	22 473 419,77
Total Recettes Investissement hors excédent	8 257 924,86	6 563 876,00	3 707 968,79
Excédent Investissement	5 700 105,41	7 117 563,65	7 117 563,65
Recettes Emprunts	7 500 000,00	2 861 084,19	0,00
Recettes Emprunts AESN	4 225 016,00	1 095 293,00	619 434,00
Total Recettes Investissement	25 683 046,27	17 637 816,84	11 444 966,44
Dépenses investissement hors déficit	26 624 729,08	29 156 077,65	18 050 458,92
Déficit investissement	3 707 716,57	0,00	0,00
Remboursement de capital	2 910 221,30	3 611 100,00	3 603 382,06
Total Dépenses Investissement	33 242 666,95	32 767 177,65	21 653 840,98
Résultat brut comptable	8 236 469,46	0,00	12 264 545,23
Restes à Réaliser recettes 2019	3 858 169,00		0,00
Restes à réaliser recettes emprunts 2019	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	10 975 732,65		0,00
Résultat net comptable	1 118 905,81	0,00	12 264 545,23

COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE ROUEN NORMANDIE CREATI

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
 Reçu en préfecture le 28/07/2020
 Affiché le 
 ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Recettes d'investissement diverses	0,00	60 000,00	6 301,30
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	0,00	60 000,00	6 301,30
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	6 147,50	23 400,00	600,00
<i>Report Frais d'étude</i>			<i>14 729,00</i>
Acquisitions	162 767,58	500 978,34	300 451,89
<i>Report Acquisitions</i>			<i>50 511,10</i>
Travaux en-cours	43 750,99	419 096,79	219 579,32
<i>Report Travaux en-cours</i>			<i>61 115,09</i>
Autres dépenses d'investissement	0,00	30 000,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	212 666,07	973 475,13	520 631,21

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	440 593,55	508 578,00	786 529,16
Excédent de fonctionnement	140 413,75	36 911,34	36 911,34
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	581 007,30	545 489,34	823 440,50
Total Recettes Investissement hors excédent	0,00	60 000,00	6 301,30
Réserve	170 461,15	478 675,38	478 675,38
Recettes Emprunts		0,00	0,00
Total Recettes Investissement	170 461,15	538 675,38	484 976,68
Dépenses investissement hors déficit	212 666,07	973 475,13	520 631,21
Déficit investissement	133 905,25	110 689,59	110 689,59
Remboursement de capital	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses Investissement	346 571,32	1 084 164,72	631 320,80
Résultat brut comptable	404 897,13	0,00	677 096,38
Restes à Réaliser recettes 2019	0,00		0,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	367 985,79		126 355,19
Résultat net comptable	36 911,34	0,00	550 741,19

COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	- €	- €	- €
Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
Autres produits de gestion courante	2 303 140,17 €	4 928 521,00 €	4 906 329,13 €
Redevances Elbeuf	51 676,00 €	43 821,00 €	43 276,49 €
Redevances Petit Quevilly	1 289 074,17 €	2 648 300,00 €	2 595 093,54 €
Redevances Vesuve	837 830,00 €	1 925 000,00 €	1 956 558,70 €
Redevance Cogénération Petit Quevilly	124 560,00 €	311 400,00 €	311 400,40 €
Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total des recettes de fonctionnement	2 303 140,17 €	4 928 521,00 €	4 906 329,13 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	931 182,91	2 263 837,00	2 081 685,09
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P1	745 000,00	1 799 440,00	1 657 566,66
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P2	170 000,00	330 000,00	329 884,73
Prestations de services	15 634,75	37 550,00	25 703,94
Autres	548,16	96 847,00	68 529,76
Charges de personnel	49 042,47	200 000,00	186 624,37
Autres charges de gestion courante	10 907,00	42 302,00	22 302,00
>Frais généraux	10 907,00	22 302,00	22 302,00
>Autres charges de gestion courante	0,00	20 000,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	378 742,00	378 663,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	991 132,38	2 884 881,00	2 669 274,46

COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
EPARGNE DE GESTION	1 312 007,79	2 043 640,00	2 237 054,67
Intérêt de la dette	81 150,54	152 100,00	140 825,62
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	1 230 857,25	1 891 540,00	2 096 229,05
Remboursement de capital (hors refinancement)	250 000,00	500 000,00	500 000,00
EPARGNE NETTE	980 857,25	1 391 540,00	1 596 229,05

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Dotation initiale	212 635,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	180 000,00	3 459,50
<i>Report Subventions</i>			<i>180 000,00</i>
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	212 635,00	180 000,00	3 459,50

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Frais d'études	4 825,00	251 000,00	31 542,94
<i>Report Frais d'étude</i>	<i>11 000,00</i>		<i>53 696,65</i>
Acquisitions	9 255 118,17	519 348,30	407 135,00
<i>Report Acquisitions</i>	<i>504 348,30</i>		<i>97 213,32</i>
Travaux en-cours	30 811,35	1 591 962,76	295 489,39
<i>Report Travaux en-cours</i>	<i>173 432,79</i>		<i>277 177,77</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	9 290 754,52	2 362 311,06	734 167,33

COMPTES ADMINISTRATIF - REGIE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

	CA 2018	Budget total 2019	CA 2019
Epargne brute (hors excédent)	1 230 857,25	1 891 540,00	2 096 229,05
Excédent de fonctionnement	0,00	1 213 956,67	1 213 956,67
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	1 230 857,25	3 105 496,67	3 310 185,72
Total Recettes Investissement hors excédent	212 635,00	180 000,00	3 459,50
Réserve	0,00	688 781,06	688 781,06
Recettes Emprunts	10 000 000,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement	10 212 635,00	868 781,06	692 240,56
Dépenses investissement hors déficit	9 290 754,52	2 362 311,06	734 167,33
Reversement dotation initiale au BP	0,00	42 527,00	42 527,00
Remboursement de capital	250 000,00	500 000,00	500 000,00
Total Dépenses Investissement	9 540 754,52	2 904 838,06	1 276 694,33
Résultat brut comptable	1 902 737,73	1 069 439,67	2 725 731,95
Restes à Réaliser recettes 2019	0,00		180 000,00
Restes à Réaliser dépenses 2019	688 781,06		428 087,74
Résultat net comptable	1 213 956,67	0,00	2 477 644,21



Gérer la Cité

Jean-Christophe BERGE

Tél. 01 55 34 40 13 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : jcberge@fcl.fr

Chloé Cooper

Tél. 02 99 26 81 34 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : ccooper@fcl.fr

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20200722-C_2020_0235-BF



métropole
ROUEN NORMANDIE

Métropole Rouen Normandie

Rapport financier 2019

Mars 2020



87 rue St-Lazare | 75009 Paris

Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : fcl@fcl.fr

www.fcl.fr





SOMMAIRE

I.	L'ANNEE 2019 EN SYNTHÈSE.....	3
II.	METHODOLOGIE EMPLOYEE ET PRINCIPAUX PRINCIPES D'ANALYSE.....	4
a.	Période et périmètre de consolidation.....	4
b.	Les retraitements effectués.....	4
c.	Les panels de comparaison.....	5
III.	LA SITUATION FINANCIERE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE EN 20196	
III.1)	EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
III.1-1)	<i>Une épargne en augmentation sur les deux derniers exercices.....</i>	6
III.1-2)	<i>Des recettes en hausse, avec en 2019 une dynamique importante sur les produits des services.....</i>	7
a.	Une légère progression des recettes fiscales en 2019 (à taux constants).....	8
b.	Dotations et participations (114M€, -2,3%).....	13
c.	Des produits des services portés par les budgets eau, assainissement et le budget principal (108.5 M€, +10.2%)..	14
d.	Une baisse des autres recettes (21 M€, -8.4 %).....	15
III.1-3)	<i>En 2019 comme en 2018, la Métropole de Rouen respecte sa trajectoire d'encadrement des dépenses.....</i>	16
a.	La Métropole respecte à nouveau son objectif d'encadrement des dépenses sur le budget principal.....	16
b.	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	18
c.	Charges à caractère général (143,2 M€, -0.1%) : une hausse concentrée sur le budget eau et le budget réseau de chaleur.....	19
d.	Frais de personnel (86 M€, +1.6%).....	20
e.	Progression des charges de gestion courante (131,2 M€, +3%).....	21
f.	Une légère diminution de l'attribution de compensation (82M€, -1%).....	21
g.	Nouvelle progression de la dotation de solidarité communautaire (16.1M€, +4.6%).....	22
h.	Les frais financiers restent stables (10 M€, -0,02%).....	22
III.2)	EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	24
III.2-1)	<i>Des dépenses d'investissement légèrement moins élevées en en 2019 (234.3M€).....</i>	24
III.2-2)	<i>Les principales opérations d'équipement de l'année.....</i>	25
III.2-3)	<i>Le mode de financement des investissements.....</i>	26
III.2-4)	<i>Evolution de la dette et des ratios d'endettement.....</i>	27
a.	Une dette consolidée de 475 M€ au 31 décembre 2019 (y compris PPP).....	27
b.	Des ratios d'endettement qui demeurent satisfaisants.....	28
IV.	ANNEXES.....	31

I. L'ANNEE 2019 EN SYNTHÈSE

Après l'effort d'investissement exceptionnel de 2018, l'année 2019 aura à nouveau été marquée par des investissements importants (234 M€ hors dette en 2019, après 257 M€ en 2018).

Cet effort d'investissement est permis par l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, qui est en hausse en 2019 (120 M€ contre 111 M€ en 2018). Une partie de cette hausse est cependant liée à la situation particulière du budget assainissement : du fait de son changement de statut juridique début 2020 (le budget assainissement n'est plus un budget annexe de la régie eau), les rattachements de dépenses et recettes de fonctionnement n'ont pas été réalisés. Même en retraitant de cet élément, l'autofinancement aurait progressé en 2019, atteignant 114,4 M€.

Cette progression s'explique par une maîtrise des dépenses, qui augmentent moins vite que les recettes.

Ces efforts sur les charges de fonctionnement s'inscrivent dans la poursuite des tendances des années antérieures. La Métropole respecte à nouveau en 2019 les objectifs de son contrat passé avec l'Etat par lequel elle s'est engagée à contenir la progression de ses dépenses de fonctionnement.

Au-delà des investissements financés, la Métropole a également fait le choix de reconstituer le fonds de roulement sur certains de ses budgets (transport et eau notamment). Le fonds de roulement consolidé atteint ainsi 73,7 M€ en fin d'année, et le résultat net des restes à réaliser 33,3M€. Outre l'autofinancement, l'endettement a été mobilisé : l'encours de dette atteint 475 M€, en progression de 25 M€. L'amélioration de l'autofinancement permet cependant de stabiliser les indicateurs de capacité à rembourser cette dette. La gestion de cette dette s'avère enfin satisfaisante : le coût moyen de ses emprunts est peu élevé, et en diminution.

Les différents indicateurs demeurent au final satisfaisants et traduisent des fondamentaux financiers sains.



II. METHODOLOGIE EMPLOYEE ET PRINCIPAUX PRINCIPES D'ANALYSE

a. Période et périmètre de consolidation

Ce rapport porte sur les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la métropole en 2019, et se concentre sur les mouvements réels des sections de fonctionnement et d'investissement. Les mouvements d'ordre, écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement effectif de fonds, sont exclus de l'analyse.

L'évolution en grandes masses des principaux comptes et ratios à partir de 2017 est présentée, afin de donner une vision dynamique des équilibres financiers de la collectivité.

L'analyse porte sur l'ensemble des budgets existants à la clôture des comptes 2019, à savoir le budget principal et les sept budgets annexes (budgets Déchets Ménagers, Transport, Aménagement des Zones d'Activités Economiques, Régies Eau, Assainissement, Seine Création et Réseau de Chaleur).

b. Les retraitements effectués

Les retraitements effectués sont de deux ordres :

- Les retraitements liés à la consolidation qui consistent pour l'essentiel en la neutralisation des flux croisés entre les différents budgets (mise à disposition de personnel, facturation de frais de structure, subventions d'équilibre...).
- Les retraitements analytiques destinés à donner une image plus fidèle de la situation financière de la collectivité : basculement en investissement des mouvements exceptionnels tels que les produits de cessions, neutralisation des emprunts revolving constatés à la fois en dépenses et en recettes d'investissement en particulier.

c. Les panels de comparaison

Les principaux ratios financiers de la Métropole Rouen Normandie sont ensuite comparés à deux échantillons :

- Les métropoles de droit commun existantes l'année considérée. Les métropoles de Paris, Lyon et Aix- Marseille-Provence n'ont pas été retenues compte tenu de leur spécificité, et la Métropole Rouen Normandie n'est pas intégrée à l'échantillon de comparaison. Cet échantillon est nommé Métropoles dans les différents tableaux et graphiques. Compte tenu de l'augmentation du nombre de métropoles au 01/01/2018, le périmètre de l'échantillon est variable selon les exercices. Pour les chiffres présentés au titre de l'exercice 2018, il intègre donc 18 métropoles représentant près de 8,5 millions d'habitants.

Métropole	Population INSEE 2018
Métropole Européenne de Lille	1 155 161
Bordeaux Métropole	787 107
Toulouse Métropole	768 494
Nantes Métropole	646 513
Métropole Nice Côte d'Azur	544 819
Métropole Rouen Normandie	498 822
Eurométropole de Strasbourg	494 272
Montpellier Méditerranée Métropole	465 407
Grenoble-Alpes-Métropole	452 687
Rennes Métropole	450 639
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	437 460
Saint-Etienne Métropole	409 382
Tours Métropole Val de Loire	299 177
Clermont Auvergne Métropole	293 125
Orléans Métropole	289 233
Métropole du Grand Nancy	262 162
Dijon Métropole	257 843
Metz Métropole	224 904
Brest Métropole	213 462

- L'ensemble des communautés d'agglomération.

Il convient de préciser que ces deux échantillons ont eux aussi fait l'objet de retraitements, selon une méthode analogue à celle utilisée pour la Métropole Rouen Normandie. Toutefois, les retraitements effectués pour ces échantillons ne peuvent prétendre à la même précision dans la mesure où seule l'information disponible dans les comptes de gestion a été exploitée.

III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE EN 2019

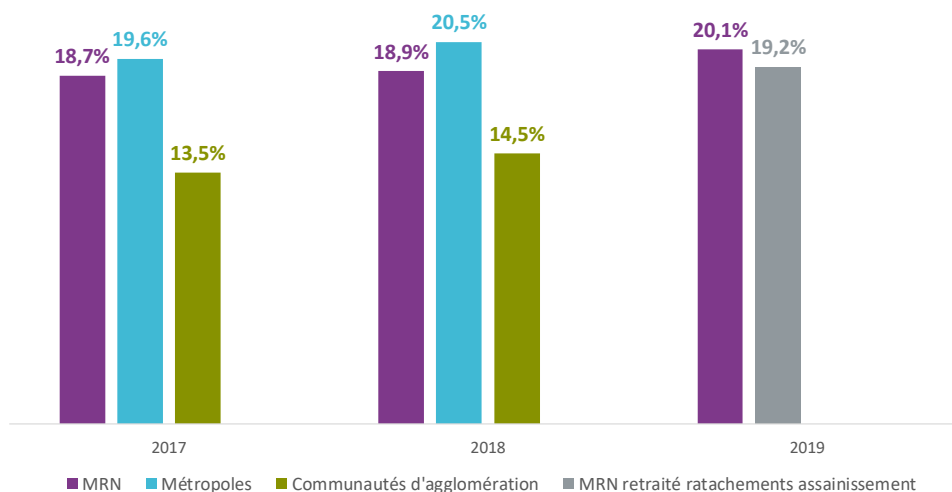
III.1) Evolution de la section de fonctionnement

III.1-1) Une épargne en augmentation sur les deux derniers exercices

	2017	2018	2019
Epargne brute consolidée	106,72 M€	110,64 M€	120,00 M€
Epargne brute retraitée des rattachements assainissement			114,40 M€

En progression constante depuis 2017, l'épargne brute consolidée s'établit en 2019 à **120M€**. La part de l'épargne brute sur les recettes de fonctionnement hors cessions progresse : elle atteint **20,13%** en 2019, contre **18,94%** en 2018. En ajoutant les rattachements du budget assainissement, l'épargne brute atteindrait **114,4 M€**, soit un taux d'épargne brute de **19,2%**. La dynamique de l'épargne s'explique ainsi avant tout par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, confirmant les efforts entrepris ces dernières années.

Taux d'épargne brute consolidée hors cessions (2017 - 2019)



Référence ; Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute

Le niveau d'épargne brute de 2019 se rapproche, avec cette augmentation, du niveau moyen des métropoles, soit 20.5% (dernière donnée en 2018 pour la moyenne de l'échantillon). La Métropole Rouen Normandie présente également un niveau d'épargne très largement supérieur à celui de la moyenne des communautés d'agglomération (14.5% d'épargne brute en 2018).



Gérer la Cité

III.1-2) Des recettes en hausse avec, en importante sur les produits des services

L'augmentation des recettes de fonctionnement consolidées de la Métropole est constante sur la période. Elles s'élèvent ainsi à **596,1M€** à fin 2019, soit une hausse de **2,1%**.

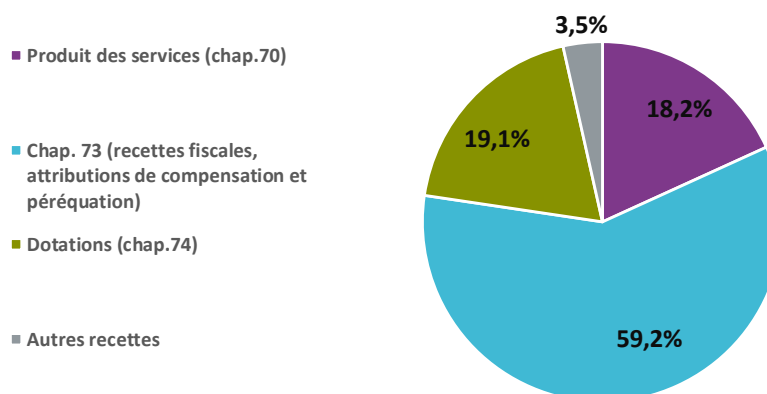
	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1	2019	Var. n-1
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	570,6 M€	+ 2,4%	583,9 M€	+ 2,3%	596,1 M€	+ 2,1%
Produit des services (chap.70)	92,9 M€	- 0,3%	98,4 M€	+ 6,0%	108,5 M€	+ 10,2%
Chap. 73 (recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation)	344,1 M€	+ 3,3%	345,8 M€	+ 0,5%	352,6 M€	+ 2,0%
Dotations (chap.74)	115,2 M€	+ 0,4%	116,8 M€	+ 1,3%	114,0 M€	- 2,3%
Autres recettes	18,5 M€	+ 14,5%	22,9 M€	+ 24,2%	21,0 M€	- 8,4%

En 2019, le dynamisme des recettes s'explique par les produits des services, et dans une moindre mesure par la fiscalité (à taux constants). En effet :

- Les produits des services aux budgets eau et assainissement ont connu une progression significative – respectivement +3,1M€ et +7M€
- La fiscalité progresse grâce au dynamisme de la fiscalité économique (+1,9M€), de la fiscalité ménages (+1,6M€) et du versement transport (+2,4M€).

Ces évolutions permettent de compenser la diminution des dotations et des autres recettes. Pour ces dernières, il est à noter que l'année 2018 avait été exceptionnelle, avec une importante reprise sur provisions au budget Transport (2,5M€). La baisse observée en 2019 traduit donc surtout un retour à un niveau plus structurel.

Composition des recettes réelles de fonctionnement consolidées 2019



Sous l'effet de ces évolutions, la part des produits des services dans les recettes réelles progresse, passant de 16,8% en 2018 à **18,2%** en 2019. La part des recettes fiscales reste quant à elle stable. Celle des dotations en revanche continue à se réduire, ne représentant plus que **19,1%** des recettes contre 20% en 2018 et 20,2% en 2017.

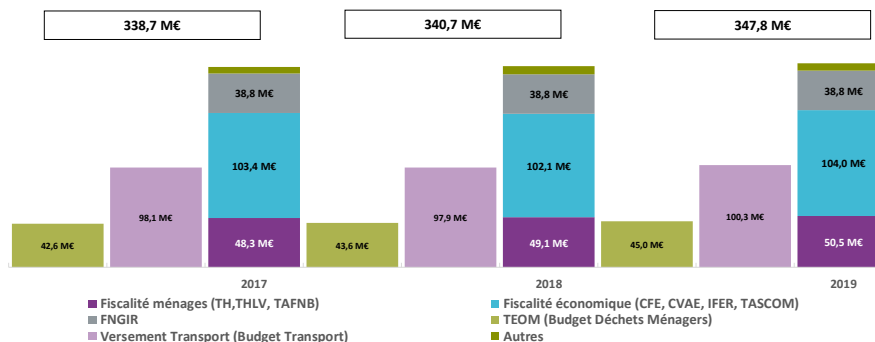


Gérer la Cité

a. Une légère progression des recettes fiscales (taux constants)

Hors attribution de compensation et reversements au titre du FPIC, les recettes fiscales de la Métropole affichent une croissance de **0,6 %** en 2019 et s'élèvent à **347,8 M€** en 2019, contre 340,7M€ en 2018.

Evolution des recettes fiscales de la MRN hors attribution de compensation
(période 2017-2019)



▪ Fiscalité ménages (49.1 M€, + 1.5%)

La fiscalité « ménages » correspond aux produits de taxe d'habitation (TH) – y compris sur les logements vacants (THLV) –, de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et enfin de taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB). Cette fiscalité est dite modulable, l'EPCI pouvant faire varier ses taux. Elle s'élève à **50,5 M€** en 2019, contre 48,8M€ en 2018. Elle pèse pour 14,5% des recettes fiscales totales de la Métropole, soit une proportion similaire à celle constatée lors de l'exercice 2018.

Le produit de la taxe d'habitation s'établit à **49,5M€**, progressant de **3,22%** par rapport à 2018. Cette évolution s'explique pour 2,2% par la revalorisation forfaitaire des bases pour 2019 qui est, pour rappel, basée sur l'inflation et appliquée chaque année à l'ensemble des bases (taxe d'habitation, taxe foncière). Outre la revalorisation forfaitaire, une évolution physique des bases de +1,02% contribue à l'accroissement du produit de TH. En matière de taxe d'habitation, il convient de rappeler la poursuite de la montée en puissance de la réforme de la taxe d'habitation en 2019 : cette réforme représente un allègement de cotisation pour une majorité de contribuables, mais n'a pas d'impact sur le produit perçu par la Métropole (l'Etat se substitue aux contribuables concernés).

Référence ; Annexe 2 : La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation

Les autres recettes de fiscalité « ménages » progressent de 3,65% et s'établissent à 1M€, contre 0,9 M€ en 2018, principalement grâce au dynamisme de la taxe sur les logements vacants (+5,36%).

Enfin, s'il ne s'agit pas d'une recette fiscale à proprement parler, la compensation des exonérations de taxe d'habitation poursuit sa progression en 2019 pour atteindre 4,9M€, contre 4,6M€ en 2018.

▪ Fiscalité économique (104 M€, +1,9%)

La **fiscalité économique** comprend la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). Pour rappel, la Métropole ne peut moduler les taux que de CFE et de TASCOM. Alors que la CFE stagne, le dynamisme de la fiscalité économique est porté par la CVAE (+4,14%), la TASCOM (+4,34%) et les IFER (+3,75%). Elle s'élève à **104 M€**, soit une progression de 1,9% par rapport à 2018. En 2018 comme en 2019, la fiscalité économique représente **30%** des recettes fiscales de la Métropole.

En la matière, les principales évolutions pour 2019 consistent en :

- Une **stagnation des recettes de CFE** (+0.01% par rapport à 2018), s'expliquant par deux évolutions législatives :
 - l'introduction, en loi de finance 2018, d'une **nouvelle exonération applicable à compter de 2019**. En effet :
 - Avant 2019, les redevables de la CFE pour lesquels la valeur locative est nulle ou très faible sont imposés à une base minimum, dont le barème est fixé par l'EPCI en fonction du chiffre d'affaires (six tranches dont les seuils et plafonds sont définis par la loi). La cotisation minimum correspond à cette base, multipliée par le taux de CFE, lui aussi voté par l'EPCI.
 - Afin de favoriser les travailleurs indépendants, à partir de 2019, les contribuables soumis à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5000 € sont exonérés de cotisation minimum.
 - Pour autant, la loi prévoit une compensation de cette exonération : elle est ainsi comprise dans la compensation de CFE et de CVAE perçue par la Métropole en 2019, qui n'est pas comptabilisée comme une recette fiscale. Il est à noter que la compensation s'effectue sur la base du taux de 2018, en prenant en compte l'évolution des bases : la Métropole conserve ainsi le bénéfice de l'augmentation de taux votée en 2018.
 - La poursuite des effets de la **réforme des valeurs locatives des locaux professionnels** : les nouvelles valeurs locatives des locaux professionnels sont entrées en vigueur en 2017. Elles évolueront désormais non plus en fonction d'une revalorisation forfaitaire nationale, mais d'une réévaluation des loyers applicables par zones géographiques et types de locaux. Au niveau national, cette réévaluation n'a pas pu être appliquée en 2018. De manière transitoire, la revalorisation forfaitaire de 1,2% s'est ainsi appliquée en 2018. Les évolutions de loyers ayant été finalement plus faibles en moyenne que ces 1,2%, les valeurs locatives diminuent en 2019.
- Un **fort dynamisme de la CVAE** (+4.14%, soit une augmentation de 1,6M€) après une forte baisse en 2018. En raison de son mode de calcul et d'encaissement, cette recette



Gérer la Cité

est néanmoins partiellement décorrélée de l'activité, particulièrement difficile à anticiper.

- Un gain de TASCOM de 0,3 M€ par rapport à 2018, représentant une hausse de 4,36%
- Une progression des recettes d'IFER de 3,75% par rapport à 2019. Cette évolution reste toutefois marginale en volume (+0,07M€).

Référence ; Annexe 3 : La CVAE, une ressource variable et difficile à anticiper

▪ **Autres recettes fiscales (104 M€, +1,9%)**

- Le Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) est perçu au budget principal. Il s'agit d'un dispositif instauré en 2011, visant à neutraliser les conséquences financières de la suppression de la Taxe Professionnelle. Cette recette dont le montant est figé à **38,8 M€** depuis 2013 contribue en 2019 à **11,2% de la fiscalité** de la Métropole ;

- Le Versement transport est la contribution due par les employeurs privés ou publics du territoire, et perçue par le budget Transport. Le montant de cette contribution est de **100,3 M€** en 2019, soit **28,8%** des recettes fiscales totales.

La contribution transport est assise sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, de plus de 11 salariés en équivalent temps plein (ETP). Elle constitue la principale recette de fonctionnement du budget transport (**76%**).

Ce montant prend en compte la compensation 2019, qui s'élève à 0,9 M€.

Pour rappel, ce dispositif compensatoire est introduit par l'article 15 de la loi de finances pour 2016, en raison du relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à au moins 11 salariés, entraînant une perte de recettes pour les collectivités bénéficiaires. La loi de finances pour 2020 a introduit cette compensation dans les variables d'ajustement : son montant devrait connaître une baisse importante en 2020, de l'ordre de 47%.

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), perçue au sein du budget Déchets Ménagers, s'élève à **46,7 M€** en 2019 . Elle représente **13,4 %** des recettes fiscales de la Métropole ;

Cette recette, en augmentation depuis l'année 2013, progresse encore sur l'exercice 2019 (+3.9%). Cette évolution s'explique par le dynamisme des bases de TEOM et la poursuite de l'harmonisation des taux sur une partie du territoire pour atteindre 8,06%. La hausse de recette perçue dans le cadre de l'harmonisation fait l'objet d'une dépense (DSC) à l'attention des communes concernées.



Gérer la Cité

Des taux d'imposition qui restent faibles

Le périmètre de comparaison des Métropoles s'est agrandi au 01/01/2018, avec neuf nouveaux EPCI. Si certains d'entre eux affichent des taux particulièrement faibles, à l'instar d'Orléans Métropole, la Métropole Rouen Normandie présente néanmoins toujours des taux nettement inférieurs à la moyenne (présentée ci-dessous non pondérée par les bases). Elle reste en effet une des dernières métropoles à ne pas avoir instauré de taxe sur le foncier bâti, et est quatrième en matière de taxe sur le foncier non bâti et de taxe d'habitation. Son taux de CFE n'est plus le moins important, mais reste néanmoins parmi les plus faibles.

	TH	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	0,00%	-	-	2,60%	0,00%	26,03%	0%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	-	2,09%	0,00%	33,61%	0%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	-	3,23%	0,00%	35,06%	0%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	5,96%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	-8%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	1,15%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	31,09%	0,00%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%
Brest Métropole	13,64%	0,00%	2,93%	0,00%	8,15%	0,00%	29,17%	0,00%
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	0,61%	0,00%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	-	-	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	1,37%	0,00%	4,98%	0,00%	28,81%	0,00%
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	1,28%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%
Métropole du Grand Nancy	19,12%	0,00%	8,81%	0,00%	12,51%	0,00%	29,65%	0,00%
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,36%	0,00%	11,28%	0,00%	25,75%	0,00%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	4,00%	0,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%
Moyennes 2019 des métropoles	11,02%	0,00%	2,45%	-15,79%	7,33%	0,00%	29,76%	-0,46%

▪ **Une légère augmentation du FPIC net (+0,2M€, +6%)**

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce dispositif s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. L'enveloppe nationale dédiée à ce fonds est fortement montée en charge depuis 2012, pour atteindre 1 Md€ en 2016 (enveloppe figée depuis cet exercice).

Sont éligibles au reversement 60% des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique. La Métropole Rouen Normandie reste proche en 2019 du seuil d'éligibilité : elle est ainsi **au rang 720 des ensembles intercommunaux, sur 748 éligibles** (en 2018, rang 735 sur 751 éligibles).

Métropole Rouen Normandie	2017	2018	2019
Potentiel financier agrégé (20%)	584	591	595
Seuil de contribution	556	558	566
Revenu/hab (60%)	13 343 €	13 522 €	13 689 €
Revenu moyen/hab	14 438 €	14 501 €	14 707 €
Effort fiscal agrégé (20%)	1,21	1,23	1,23
Effort fiscal moyen	1,11	1,13	1,13
Indice synthétique pour le reversement	1,08	1,08	1,08
Seuil d'éligibilité pour le reversement	1,07	1,07	1,07
Eligible?	oui	oui	oui
Montant reversement bloc intercommunal	12 188 026 €	12 113 762 €	12 098 982 €
Cif	40,6%	40,3%	40,4%
Reversement revenant à la MRN	4 948 577 €	4 886 289 €	4 890 085 €
Prélèvement bloc intercommunal	1 321 051 €	1 660 390 €	1 234 489 €
Prélèvement pour la MRN	762 351 €	969 963 €	722 061 €
FPIC net pour la MRN	4 186 226 €	3 916 326 €	4 168 024 €

Plusieurs modalités de répartition du reversement et du prélèvement sont autorisées par la loi : un mécanisme de droit commun, une répartition dérogatoire adoptée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers, une répartition libre adoptée à l'unanimité du conseil communautaire, ou par délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseil municipaux. Pour la Métropole Rouen Normandie, le mécanisme de droit commun s'applique. Ainsi :

- La quote-part de l'EPCI est déterminée en fonction de son coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- La répartition entre les communes se fait en fonction du potentiel financier par habitant et de la population

En 2019 le montant perçu augmente légèrement (+0,2 M€, soit une augmentation de 6%), sous deux effets :

- le reversement (recette de FPIC) est resté stable entre 2018 et 2019
- dans le même temps, son prélèvement a au contraire chuté de 26% (-0,2M€).

Cette évolution s'explique notamment par la fin d'une situation issue des anciens syndicats d'agglomération nouvelle (SAN) Jusqu'ici en effet, l'article L.2336-2 du CGCT prévoyait un mode de calcul dérogatoire du potentiel fiscal agrégé, entraînant une minoration de leur contribution, et une majoration de leur attribution. La loi de finances 2018 ayant prévu une sortie progressive de ce mécanisme entre 2019 et 2022, la contribution des ensembles intercommunaux concernés augmente, tandis que leur attribution diminue. Ainsi, mécaniquement, la part de prélèvement demandée aux autres ensembles intercommunaux baisse, et leur attribution progresse.

b. Dotations et participations (114M€, -2,3%)

En 2019, les dotations et participations reçues par la Métropole connaissent une baisse relativement importante (-2,7M€), et ne représentent plus que 19,1% des recettes réelles de fonctionnement, contre 19,9% en 2018. Cette baisse est cependant largement ponctuelle, du fait de l'absence de rattachement à l'exercice de la prime d'épuration d'une partie du territoire (impact de 2,1 M€).

	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1	2019	Var. n-1
Dotation d'intercommunalité (budget principal)	16,8 M€	- 13,3%	16,80 M€	- 0,2%	16,82 M€	+ 0,1%
Dotation de compensation (budget principal)	48,8 M€	- 2,8%	47,76 M€	- 2,1%	46,66 M€	- 2,3%
DCRTP et DUCSTP (budget principal)	20,5 M€	- 1,2%	20,4 M€	- 0,5%	20,3 M€	- 0,7%
Compensations des exonérations fiscales (budget principal)	4,3 M€	+ 48,3%	4,6 M€	+ 6,1%	4,9 M€	+ 6,8%
Autres participations	24,8 M€	+ 15,0%	27,2 M€	+ 9,7%	25,4 M€	- 6,7%
Total Dotations et participations	115,2 M€	+ 0,4%	116,8 M€	+ 1,3%	114,0 M€	- 2,3%

- Une baisse des principales dotations comparable à celle de 2018 (63,48 M€ pour la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, -2,2%)

La dotation de compensation poursuit sa diminution, passant à 46,6M€ en 2019 – soit une baisse de 2.3% par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, cette dotation, qui correspond à d'anciennes compensations de taxe professionnelle (notamment la compensation « part salaire »), baisse chaque année depuis 2012 afin de financer l'évolution des autres dotations au niveau national : sa minoration est arbitrée par le Comité des Finances Locales, généralement en février. En 2019, le CFL a décidé une minoration de la dotation de 2.3%, expliquant entièrement l'évolution de la dotation de la Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2018, la dotation d'intercommunalité n'est plus touchée par la contribution au redressement des finances publiques (baisse des dotations de l'Etat). La dotation d'intercommunalité est désormais stable par habitant : la légère hausse de 2019 (+0.1%) est ainsi liée à la légère progression de la population. Si une réforme d'ampleur de la dotation d'intercommunalité est entrée en vigueur en 2019, elle n'impacte par le montant perçu par la Métropole. Ainsi, la baisse de -1,6% de la DGF intercommunale (composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation) s'explique essentiellement par la diminution de la dotation de compensation de -2,3%.

Référence ; Annexe 4 : La réforme de la dotation d'intercommunalité entrée en vigueur en

2019



▪ Une baisse ponctuelle liée à l'absence de rattachement d'épuration

Le budget assainissement a changé de statut juridique au 1er janvier 2020 : il n'est plus un budget annexe de la régie de l'eau. Cela s'est traduit par une situation exceptionnelle avec une absence de rattachement à l'exercice de certains produits et charges. La prime d'épuration est perçue en fonction de la pollution domestique traitée par les dispositifs d'épuration de la Métropole. En 2019, cette prime n'a pas été rattachée sur une partie du territoire, pour un montant de 2,1 M€, qui explique la quasi intégralité de la baisse du poste « autres participations ». Ce montant sera intégré aux recettes de l'exercice 2020.

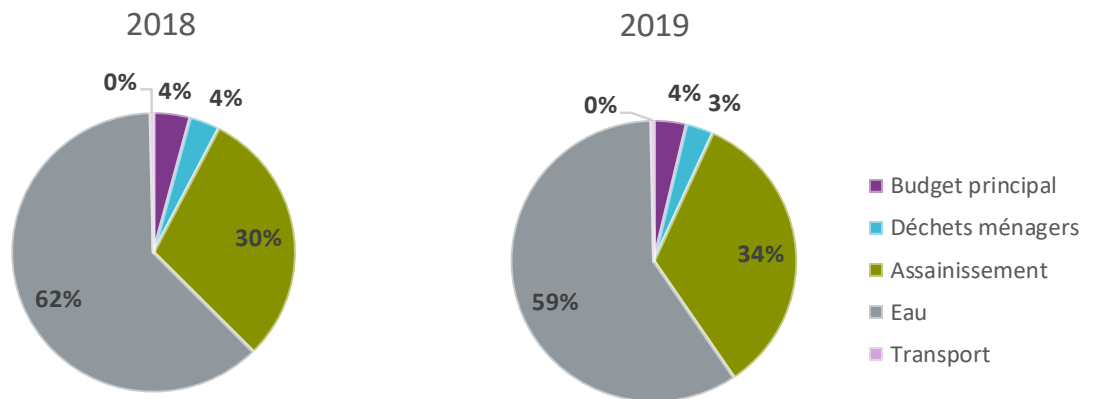
La loi de finances pour 2018 supprime la DUSCTP, et élargit le périmètre des variables d'ajustement à la DCRTP des communes et EPCI, expliquant la légère baisse de ce poste en 2019.

c. Des produits des services portés par les budgets eau et assainissement (108.5 M€, +10.2%)

De façon générale, les produits des services se sont révélés particulièrement dynamiques sur l'exercice 2019, avec une progression de 10M€ - soit 82% de l'évolution totale des recettes réelles de fonctionnement. Certaines disparités se laissent néanmoins observer, avec **un fort dynamisme des budgets eau et assainissement, compensant la stabilité ou la baisse des autres budgets**. Ainsi :

- Les recettes du budget eau progressent de 3M€, soit une augmentation de 5.90%, en lien notamment avec les volumes de vente d'eau facturés aux abonnés (+2,6M€)
- La plus forte hausse concerne néanmoins le budget assainissement, dont les recettes gagnent 7M€, ce qui représente une évolution de 24%. Trois facteurs principaux contribuent à expliquer cette augmentation :
 - Un plus grand nombre de traitement de dossiers de raccordement à l'égout et la gestion d'opérations importantes en logement collectif à Rouen (+1,2M€)
 - La création d'une nouvelle redevance (+1,3M€), venant compenser la baisse de la redevance pour modernisation. Cette dernière est en effet gérée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), qui en a diminué le taux. S'il en résulte une augmentation au compte 70128, créé en 2019, l'impact reste neutre pour les abonnés.
 - Une progression de la redevance assainissement (+2,7M€), en partie corrélée avec l'augmentation des volumes facturés aux abonnés.

Evolution de la répartition par budget des



d. Une baisse des autres recettes (21 M€, -8.4 %)

Les autres recettes sont en légère baisse sur l'exercice 2019 (-1,9 M€). Il convient néanmoins de rappeler que l'année 2018 avait été marquée par une forte progression de ces recettes (+24,2%). Leur niveau reste ainsi élevé en comparaison de l'exercice 2017 (18.5M€).

Cette diminution s'explique en partie par le fait qu'en 2018, la Métropole avait perçu 2,5M€ de reprises sur provisions pour risques et charges financiers, montant qui n'était pas pérenne.

III.1-3) En 2019 comme en 2018, la Métropole de Rouen respecte sa trajectoire d'encadrement des dépenses

a. La Métropole respecte à nouveau son objectif d'encadrement des dépenses sur le budget principal

Depuis 2018, la Contribution au Redressement des Finances Publiques (prélèvement sur la dotation forfaitaire des collectivités) cesse de progresser. Les collectivités participent cependant toujours à l'effort de réduction du déficit public, via une maîtrise de l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement. On observe ainsi un changement de paradigme : au lieu de réduire les recettes qui leur sont allouées, l'Etat implique les collectivités territoriales dans l'assainissement des comptes publics en leur prescrivant de contenir leurs dépenses.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit notamment un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +1.2% par an pour les collectivités locales. Seules les plus grandes collectivités sont contraintes sur cet objectif par un contrat passé avec l'État, les autres pouvant être volontaires. Les dépenses de fonctionnement de la Métropole de Rouen dépassant les 60M€, elle fait partie des collectivités ayant signé un contrat avec l'Etat encadrant l'évolution de ses dépenses.

Ce contrat est signé pour la période 2018-2020, avec 2017 pour année de référence. Les collectivités ont pu obtenir des taux d'évolution de leurs dépenses inférieurs ou supérieurs en fonction de leurs situations individuelles (efforts déjà réalisés sur les dépenses de fonctionnement, évolution de la population). Celui de la Métropole s'élève à **+1.2%**, et est similaire à l'objectif national.

Les dépenses concernées par ce contrat

La notion de dépenses réelles de fonctionnement telle que présentée dans les contrats ne recouvre pas exactement celle du compte administratif. Les dépenses sont ainsi retraitées :

- des atténuations de charges,
- des atténuations de produits,
- des dotations aux amortissements et provisions.

Les charges transférées font également l'objet d'un retraitement afin de pouvoir raisonner à périmètre constant, indépendamment des transferts de compétence. Il est enfin tenu compte de la survenance d'éléments exceptionnels qui affecteraient la comparaison sur plusieurs exercices.

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	185 009 457	187 229 570	189 476 325	191 750 041



Gérer la Cité

En 2019, pour respecter le contrat, les dépenses de Métropole ne devaient pas excéder 189.5M€. Cet objectif a été largement respecté, avec un niveau de dépenses inférieur de 12M€. En fonction des retraitements opérés, l'écart avec l'objectif pourrait être plus important.

	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	284 936 029	283 978 933	277 114 894
Atténuations de charges	279 781	305 808	211 770
Atténuations de produits	99 560 442	100 223 008	99 628 460
Dotations aux amortissements et provisions (opérations réelles)	86 349	1 577	0
Dépenses réelles de fonctionnement - périmètre prévu par la loi	185 009 457	183 448 539	177 274 665
Ecart par rapport au contrat		3 781 031	12 201 660
Evolution		-0,8%	-3,4%

Cette très forte diminution des dépenses de fonctionnement s'explique à la fois par la réaffectation de dépenses et recettes sur les budgets concernés, mais aussi par la maîtrise de ces budgets – avec notamment la baisse de certaines subventions d'équilibre.

Si le périmètre de la contractualisation se borne au budget principal, l'analyse tous budgets confondus montre une progression des dépenses de fonctionnement contenue à un niveau inférieur à celle des recettes, permettant la progression de l'épargne.



Gérer la Cité

b. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1	2019	Var. n-1
Dépenses réelles de fonctionnement	463,9 M€	+ 4,6%	473,2 M€	+ 2,0%	476,1 M€	+ 0,6%
Charges à caractère général	138,7 M€	+ 1,3%	143,4 M€	+ 3,4%	143,2 M€	- 0,1%
Charges de personnel	81,6 M€	+ 4,5%	85,0 M€	+ 4,2%	86,4 M€	+ 1,6%
Autres charges de gestion courante	125,3 M€	+ 4,9%	127,3 M€	+ 1,6%	131,2 M€	+ 3,0%
Charges financières	10,1 M€	- 8,5%	10,0 M€	- 0,7%	10,0 M€	+ 0,0%
Atténuation de produits	100,6 M€	+ 8,5%	101,9 M€	+ 1,3%	99,8 M€	- 2,1%
Autres charges	7,7 M€	+ 48,6%	5,6 M€	- 27,0%	5,6 M€	- 0,6%

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées atteignent **476,1 M€** en 2019, traduisant une forte maîtrise des dépenses : celles-ci ne progressent en effet que de 0,6%, pour une augmentation de seulement 2,9M€.

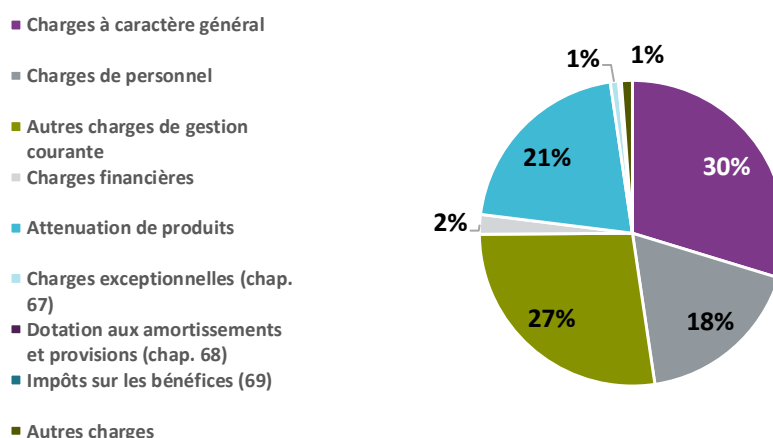
Comme en recettes, la situation particulière du budget assainissement perturbe la lecture des comptes : l'absence de rattachement à l'exercice minore les dépenses constatées sur 2019.

Même en retraitant les dépenses de ces rattachements non effectués, les dépenses auraient progressé moins rapidement que les recettes, concourant à la hausse de l'autofinancement.

Dans le détail, cette évolution des dépenses se décompose de la façon suivante :

- -0,2 M€ de charges à caractère général. En retraitant le budget assainissement (et ainsi l'impact de l'absence de rattachements), le poste progresserait de 3,9M€ (+2,7%).
- 1,3M€ d'augmentation des charges de personnel,
- 3,8M€ d'augmentation des charges de gestion courantes
- Une stabilité des charges financières
- Les autres charges (charges exceptionnelles, dotations aux amortissements, impôts sur les bénéfiques) restent stables malgré une diminution des charges exceptionnelles.

Composition des dépenses réelles de fonctionnement consolidées 2019





Gérer la Cité

c. Charges à caractère général (1) concentrée sur le budget eau et le budget réseau de chaleur

Le poids des charges à caractère général reste stable, représentant **30,1%** des dépenses contre 30.3% en 2018. Ce poste regroupe l'ensemble des achats et fournitures nécessaires à l'activité des différents budgets de la métropole.

Ce poste est toutefois particulièrement touché par l'absence de rattachement sur le budget assainissement. En raisonnant hors assainissement, l'évolution est de +3,9 M€ soit +2,7%. Les charges sont en hausse sur les budgets eau, Régie Seine Création et sur Réseau de chaleur :

- Pour la Régie Seine Création, les charges progressent de 0,9 M€, des dépenses auparavant imputées au budget principal étant dorénavant réaffectées sur le budget concerné.
- Pour le réseau de chaleur, les contrats de prestations de service progressent de 1.1M€. Cela s'explique par le fait que ce budget a été créé en juillet 2018 : 2019 est ainsi le premier exercice complet.
- Au budget eau, on observe une augmentation de 2.5M€ (+8.1%, contre +11.3% en 2018).

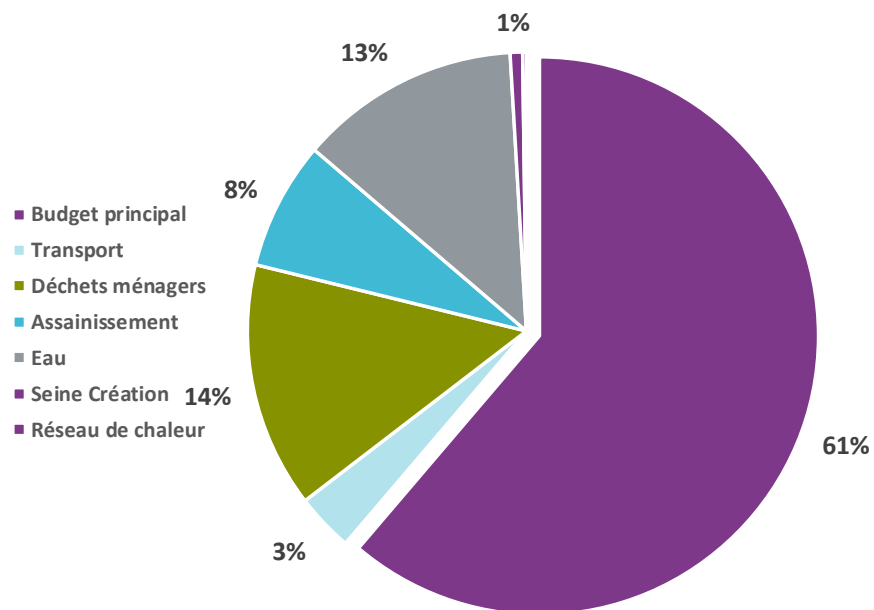
	2017	Var n-1	2018	Var n-1	2019	Var n-1
Charges à caractère général	138,7 M€	+ 1,3%	143,4 M€	+ 3,4%	143,2 M€	- 0,1%
Budget principal	41,8 M€	+ 3,9%	41,4 M€	- 0,9%	41,7 M€	+ 0,6%
Déchets ménagers	42,3 M€	+ 1,8%	42,2 M€	- 0,3%	41,7 M€	- 1,2%
Assainissement	14,6 M€	+ 12,1%	15,4 M€	+ 4,9%	10,5 M€	- 31,5%
Eau	27,6 M€	- 4,9%	30,8 M€	+ 11,3%	33,3 M€	+ 8,1%
Transport	11,8 M€	- 6,3%	12,2 M€	+ 3,7%	12,6 M€	+ 2,8%
ZAE	0,0 M€		0,0 M€		0,0 M€	
Réseau de chaleur	0,0 M€		0,9 M€		2,1 M€	+ 123,6%
Seine Création	0,4 M€	+ 9,2%	0,4 M€	+ 2,4%	1,3 M€	+ 215,5%
Total hors assainissement	124,0 M€	+ 0,1%	128,0 M€	+ 3,2%	132,7 M€	+ 3,6%

d. Frais de personnel (86 M€, +1.6%)

Les frais de personnel représentent **18.1%** des dépenses de fonctionnement. Leur évolution en 2019 est particulièrement maîtrisée : ils ne progressent que de 1.6%, contre 4.2% en 2018.

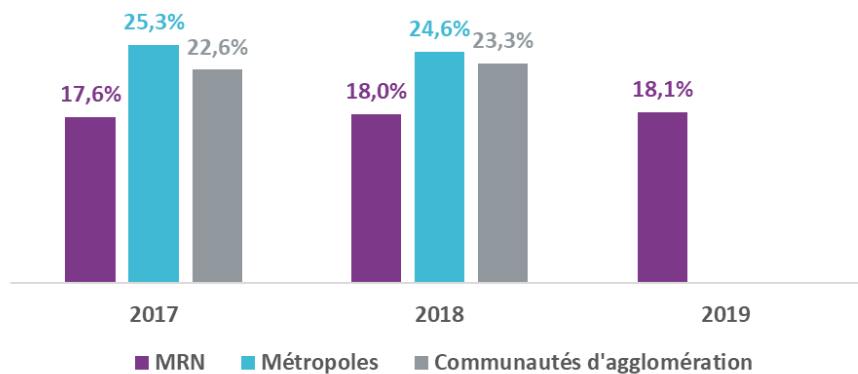
La répartition de la masse salariale entre les différents budgets reste stable en 2019 : le budget principal concentre toujours l'essentiel de la masse salariale, suivi par les budgets eau et transports.

Répartition de la masse salariale en 2019



La part de la masse salariale dans les dépenses demeure inférieure à celle des deux échantillons de comparaison.

Poids de la masse salariale dans les dépenses (période 2017-2019)





Gérer la Cité

e. Progression des charges de gestion courante (+3%)

	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1	2019	Var. n-1
Service d'incendie	15,7M€	+ 1,7%	16,1M€	+ 2,4%	16,0M€	- 0,7%
Subventions (budget principal)	19,2M€	+ 10,5%	21,8M€	+ 13,5%	21,8M€	- 0,1%
Subventions (budget Transport)	85,7M€	+ 4,2%	85,4M€	- 0,3%	88,4M€	+ 3,5%
Autres	4,7M€	+ 8,4%	4,0M€	- 14,4%	5,0M€	+ 24,5%
Total autres charges de gestion courante	125,3M€	+ 4,9%	127,3M€	+ 1,6%	131,2M€	+ 3,0%

Ce poste de dépenses est constitué de trois charges principales :

- Le contingent versé au Service Départemental d'incendie et de Secours (15,9 M€, en légère baisse après deux années de hausse).
- Les subventions versées par le budget principal (21,8 M€, soit un montant stable par rapport à 2018) à ses partenaires publics, privés ou associatifs.
- Les différentes contributions versées par le budget transport à ses partenaires (88,4M€, +3.5%) dans le cadre de la gestion des transports publics.

A noter que les dépenses du budget transport progressent notamment du fait de la mise en service de T4, de l'augmentation de l'amplitude en soirée et de l'offre pour l'Armada.

f. Une légère diminution de l'attribution de compensation (82M€, -1%)

L'attribution de compensation correspond à un transfert financier entre un EPCI et ses communes membres afin de compenser des transferts de charges. Cette dépense diminue légèrement en 2019, traduisant plusieurs mouvements :

- Un impact à la hausse du passage de 80 à 100% du reversement de taxe d'aménagement aux communes concernées ;
- Un impact à la hausse, pour les communes de l'ex-Communauté d'Agglomération Elbeuf Boucle de Seine, du transfert de la prise en charge des créneaux piscines et transport des élèves ;
- L'impact à la baisse de plusieurs transferts ;
 - o Passage en année pleine des transferts courant 2018 de trois grands équipements : Opéra, Ecole d'Art et Design Le Havre Rouen (ESADHAR), Patinoire de l'Île Lacroix ;
 - o Cyclis (vélo location courte durée libre-service)
 - o Aide au club pour l'utilisation de Diochon
- L'impact à la hausse de la prise en compte de charges de centralité pour la Ville de Rouen.



Gérer la Cité

g. Nouvelle progression de communautaire (16.1M€, +4.6%)

Jusqu'en 2018, les critères de répartition de la DSC répondaient à quatre parts :

- Part n°1 : solidarité et redistribution entre les communes, avec l'utilisation de critères tels que le potentiel financier, le revenu moyen par habitant, le nombre logements sociaux et de bénéficiaires d'allocations logement,
- Part n°2 : facilitation de la convergence vers un taux unique de TEOM avec la mise en place d'enveloppes destinées à dédommager les communes impactées par le lissage du taux.
- Part n°3 : soutien aux petites communes. Cette enveloppe auparavant versée sous forme de subventions a été basculée pour la première fois en 2015 au sein de la DSC. Le versement est constitué d'une part forfaitaire et d'une autre part au prorata de la population.
- Part n°4 : Soutien aux écoles de musique

La dotation de solidarité communautaire progresse de 0,7 M€, sous l'effet :

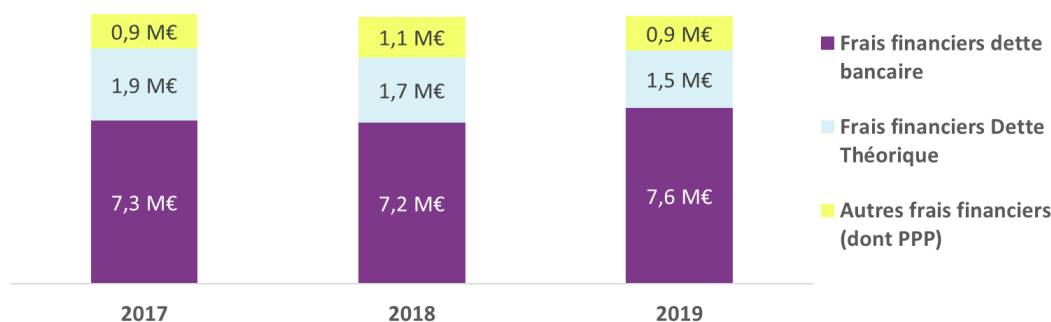
- De la poursuite de la montée en charge de la part n°2 (TEOM) dans le cadre de la poursuite de la convergence des taux, qui arrive à terme en 2020 ;
- De la création d'une cinquième part « Aide aux équipements nautiques majeurs » pour un montant de 0,3 M€ (bassins de 50m).

h. Les frais financiers restent stables (10 M€, +0,02%)

Les frais financiers de la Métropole Rouen Normandie sont la résultante de trois catégories de dette :

- La dette bancaire « classique » constituée des emprunts moyen-long terme et court terme,
- La dette bancaire « théorique » envers les communes, associée au transfert de certaines compétences et calibrée au vu des investissements nets supportés par les communes préalablement aux transferts de compétences. Cette dette vise à compenser la charge des emprunts que les communes ont elles-mêmes souscrits lorsqu'elles exerçaient ces compétences,
- Les autres dettes : principalement la dette PPP, mais également les frais associés aux lignes de trésorerie.

Evolution et composition des frais financiers
(période 2017-2019, en M€)





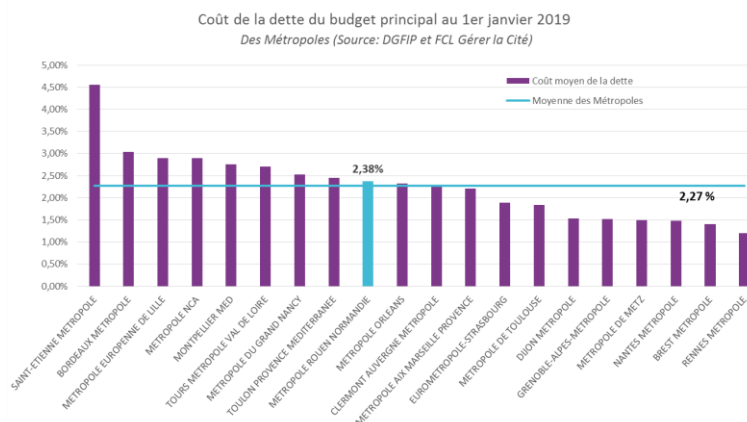
La dette « classique » représente 7.6M€ de frais financiers et autres dettes, liées notamment au PPP, 0,9 M€. Malgré une légère augmentation des frais financiers classiques (+0,4 M€), la diminution des frais financiers théoriques (-0,2M€) et des autres frais financiers (-0,2M€) assurent une stabilité globale des frais financiers.

Ainsi, le coût moyen de la dette de la Métropole Rouen Normandie ressort à 2,29 % sur l'exercice 2019, en baisse par rapport à 2018, compte tenu :

- De la part de l'encours de dette à taux variable limitée (8 % de l'encours en fin d'année) mais extrêmement performante, avec de nombreux contrats indexés sur des taux négatifs, présentant des marges très faibles et dont le coût est nul. En 2018, la Métropole a renforcé ses encours à taux variables de 20M€. Elle a par ailleurs refinancé son encours de dette coûteux indexé sur le taux du Livret A, sur des conditions financières bien plus avantageuses.
- De l'intégration de nouveaux financements très avantageux. La Métropole a recours à des sources de financement extrêmement performantes notamment auprès de l'Agence France Locale et des banques allemandes, depuis plusieurs exercices.
- D'un encours structuré en baisse dont la part se dilue dans l'encours de dette (3,3 % de l'encours consolidé en fin d'année 2019). Cet encours reste pénalisé par des taux élevés par rapport aux taux de marché actuels.

	Encours au (en €)	31/12/2019 (en %)	Coût (en %)
Exposition Taux fixe	422 418 116,33	88,9%	2,39%
Exposition taux variable	36 797 209,15	7,7%	0,30%
Exposition Structurée	15 770 329,16	3,3%	4,45%
Exposition struc. Intermédiaire	4 343 632,13	0,9%	4,44%
Exposition struct. Volatile	11 426 697,03	2,4%	4,45%
Total (consolidé)	474 985 654,64	100,0%	2,29%

Ce coût moyen de la dette se situe dans la moyenne des autres Métropoles, et est en cours de diminution au regard de la performance des dernières mobilisations effectuées.



Benchmarking du coût de la dette (budget principal uniquement)

III.2) Evolution de la section d'investissement

III.2-1) Des dépenses d'investissement encore soutenues en 2019 (234.3M€)

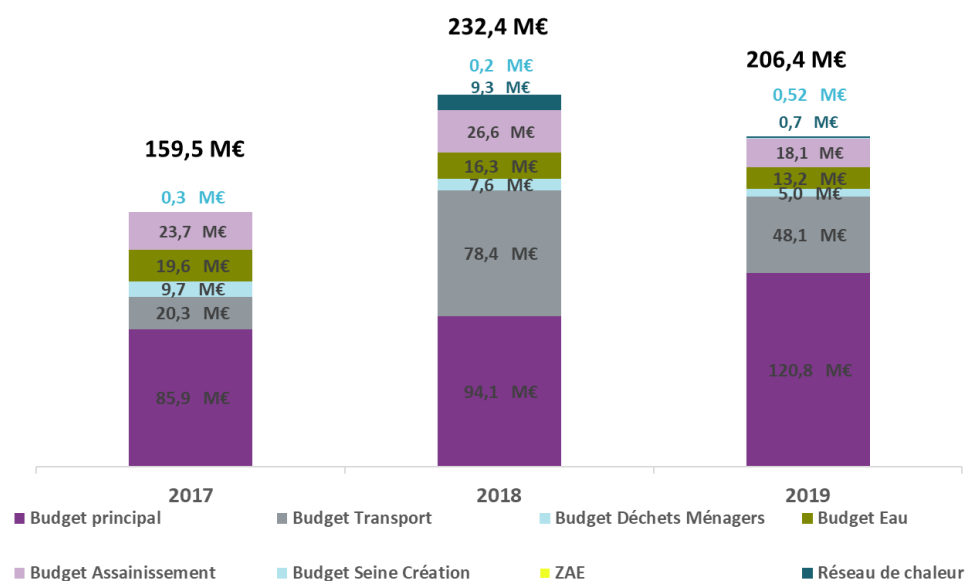
	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1	2019	Var. n-1
Dépenses d'équipement	159,5 M€	+ 26,6%	232,4 M€	+ 45,8%	206,4 M€	- 11,2%
Subvention d'équipement	13,1 M€	- 26,9%	20,9 M€	+ 59,2%	18,9 M€	- 9,3%
Prêts	4,4 M€	+ 165,4%	1,6 M€	- 62,6%	6,2 M€	+ 281,9%
Autres	2,5 M€	- 45,7%	2,5 M€	+ 2,0%	2,7 M€	+ 6,5%
Dépenses d'investissement hors dette	179,4 M€	+ 19,6%	257,5 M€	+ 43,5%	234,3 M€	- 9,0%

Les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à **234.3M€** en 2019, ce qui représente une baisse de 9%. Elles restent néanmoins élevées par rapport à la moyenne de la période (223.7M€)

Cette évolution s'explique en particulier par une baisse des dépenses d'équipement consolidées (-26M€), mais traduit pour autant des situations contrastées. En effet, alors que les dépenses d'équipement connaissent une forte augmentation au budget principal (+26.7M€), elles enregistrent néanmoins des baisses significatives sur d'autres budgets :

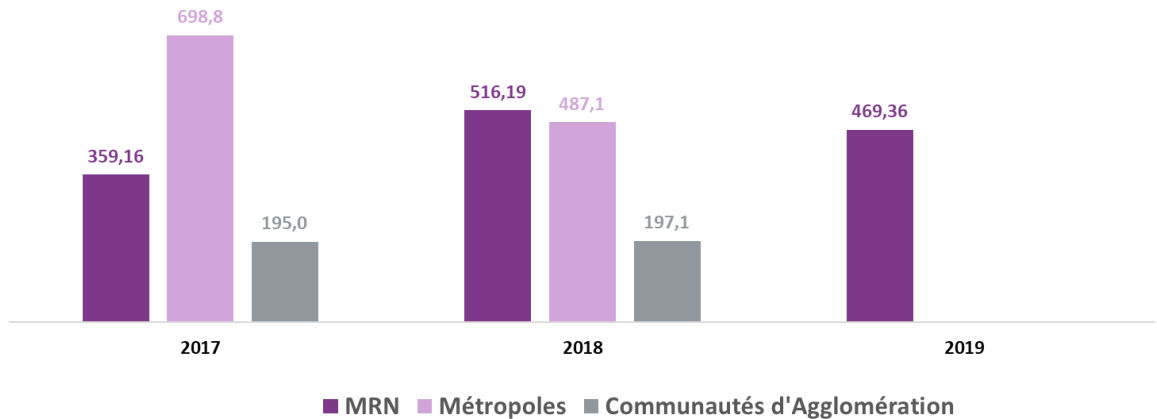
- -30.3M€ au budget transports, s'expliquant par la fin des importants travaux liés notamment à la création de la ligne T4 et aux travaux de voirie afférents,
- -8.5M€ sur le budget assainissement
- -8.5M€ sur les réseaux de chaleur
- -3.1 M€ au budget eau.

Structure des dépenses d'équipement
(période 2017-2019)



En matière de dépenses globales d'investissement (hors dette) par habitant de la Métropole Rouen Normandie s'est situé en 2018 au-delà de la moyenne des métropoles.

Dépenses réelles d'investissement hors dette (en €/habitant)



III.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année 2019

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

Au budget principal :

- Travaux nouveau Crématorium : 2,6 M€
- Réhabilitation Aître Saint Maclou et espaces affectés : 7.08 M€
- Travaux Patinoire de l'Île Lacroix : 7.8 M€
- Travaux tranchée ferroviaire couverte : 4.7 M€
- Travaux et sécurité ouvrage d'art : 6.3 M€
- Travaux Parc des Bruyères : 7.8 M€
- Travaux cœur de Métropole : 14 M€
- Aménagement des terrains et espaces publics : 1,2 M€
- Acquisition de matériel pour travaux de voirie divers : 31,3M€
- Acquisitions foncières diverses : 2,5 M€

Au budget transport :

- Travaux T4 : 21,4 M€
- Aménagement nord ligne F1 : 5,7 M€
- Acquisition de bus : 8,9 M€
- Matériel et équipements de transport GER : 1,8 M€
- Travaux pôle d'échange multimodal gare rive droite : 1.5 M€

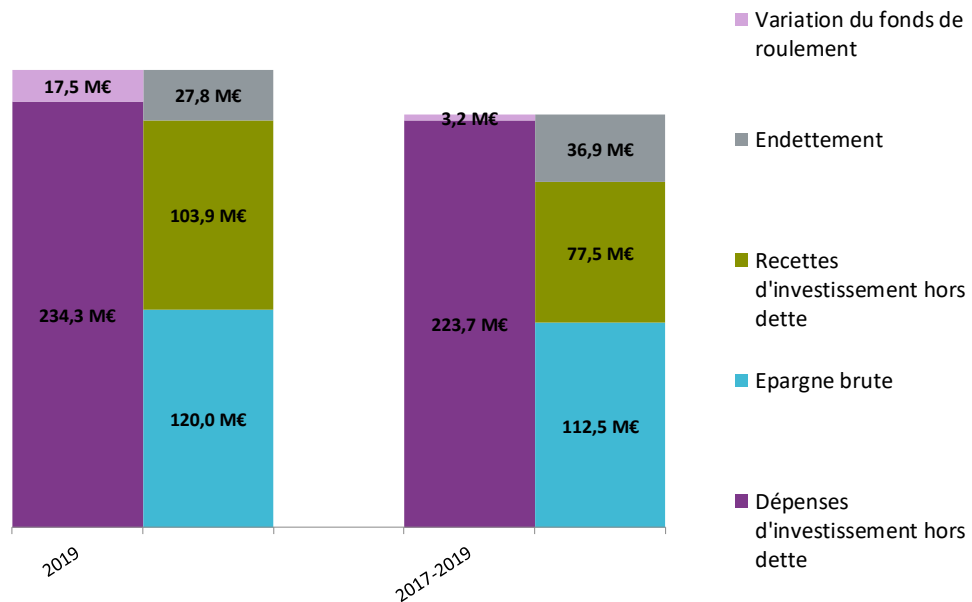
Au budget déchets ménagers

- Projet colonnes enterrées et semi-enterrées : 1,7 M€
- Acquisition de matériel de pré-collecte : 1,1 M€

Aux budgets eau et assainissement

- Acquisition de matériel spécifique pour le service distribution d'eau : 1,9M€
- Travaux divers sur les réseaux : 7,8 M€
- Renouvellement STEP émeraude : 1,8 M€
- Travaux réseau boulevard du Midi : 4,7 M€
- Travaux divers sur réseaux d'assainissement : 2,2 M€

III.2-3) Le mode de financement des investissements



L'épargne brute, en augmentation, a financé 51% des dépenses d'investissement, contre 43% en 2018.

Les autres recettes d'investissement, composées des subventions, du FCTVA et de la taxe d'aménagement représentent 103.9M€, soit une progression de 26M€. Elles représentent ainsi 44% du financement des investissements, contre 30% en 2018. Cela s'explique par d'importantes subventions d'équipement de la Région au budget transport en 2019 (15,8M€ en 2019, contre 3,8M€ en 2018).

Du fait de ces recettes et de l'épargne dégagée, l'endettement¹ a contribué au financement de 12% des investissements, contre 21% en 2018 et 16% en 2017.

In fine, en 2019, les ressources affectées à l'investissement sont supérieures aux dépenses : cela traduit le fait que la Métropole a souhaité reconstituer le fonds de roulement de plusieurs budgets qui étaient négatifs sur certains exercices précédents, en particulier le budget transport et le budget de l'eau.

¹ La variation de dette (27,8 M€) reflète le solde des opérations du compte 16. Elle n'intègre pas les 2M€ d'amortissement du PPP, qui sont retracés dans les dépenses d'investissement



III.2-4) Evolution de la dette et des ratios d'endettement

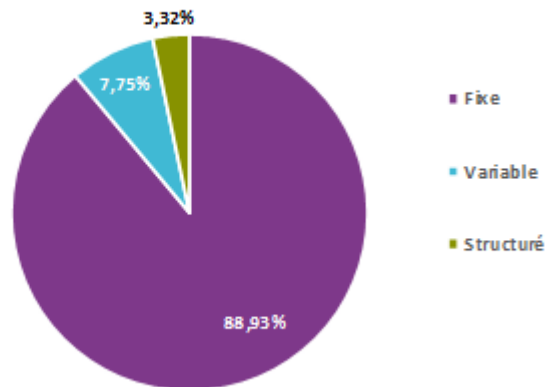
a. Une dette consolidée de 475 M€ au 31 décembre 2019 (y compris PPP)

Au 31 décembre 2018, l'encours de dette consolidé était de 449 M€ et il ressort à 475 M€ au 31 décembre 2019.

Depuis le 31 décembre 2018, l'encours de dette a ainsi augmenté de 25 M€ compte tenu :

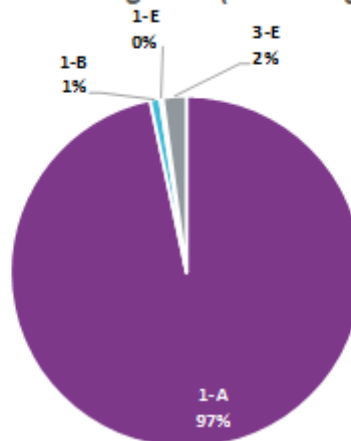
- d'un amortissement à hauteur de 42 M€ en 2019 ;
- de souscriptions d'emprunts pour 68 M€ (notamment 20 M€ budget principal, 40 M€ budget transport, 7,3 M€ budget eau, 0,6 M€ régie assainissement).

Répartition de l'encours de dette par type de taux (tous budgets)



97 % de l'encours de dette figure dans la catégorie A1 de la charte Gissler, soit la plus sécurisée.

Répartition de l'encours de dette selon la classification gissler (tous budgets)



b. Des ratios d'endettement qui c

Focus :

Définition et utilité des ratios d'endettement

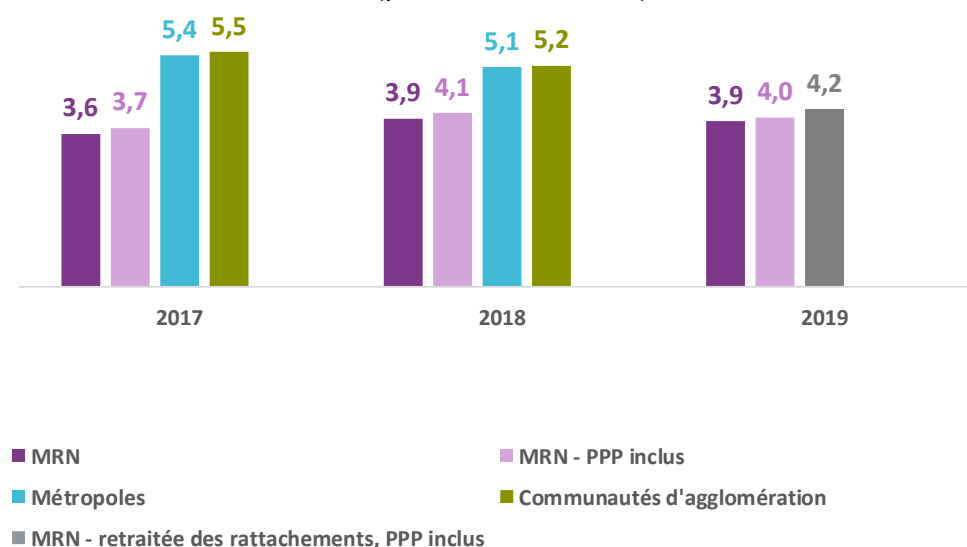
- La **capacité de désendettement** (encours de dette au 31/12 / épargne brute) permet de mesurer le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Il constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne dégagée.
- Le taux d'endettement** donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la structure (encours de dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement).
- L'épargne nette** donne une indication de l'autofinancement disponible pour le financement de nouveaux investissements. Il s'agit de l'épargne brute corrigée du remboursement de la dette.

L'évolution des indicateurs d'endettement est contrastée en 2019 :

- Le taux d'endettement augmente, passant de 77% à 79,7% (y compris PPP) : cette évolution traduit l'augmentation de l'encours de dette du fait des investissements financés et de la reconstitution du fonds de roulement.
- En revanche la capacité de désendettement et l'épargne nette s'améliorent légèrement sous l'effet de la hausse de l'épargne. En corrigeant ces indicateurs de l'impact de l'absence de rattachements sur le budget annexe assainissement, ils restent satisfaisants, malgré des dépenses supplémentaires de 5,7M€. Cela traduit le fait que la Métropole a adapté son niveau d'épargne pour maintenir constante sa capacité à rembourser sa dette.

La capacité de désendettement atteint ainsi 4 années contre 4.1 en 2018 et le taux d'endettement hors cessions s'élève à 79,7 %. Avec les rattachements du budget assainissement, la capacité de désendettement aurait atteint 4,2 années en 2019. Ces ratios demeurent plus favorables que la moyenne des métropoles.

Capacité de Désendettement
(période 2017-2019)

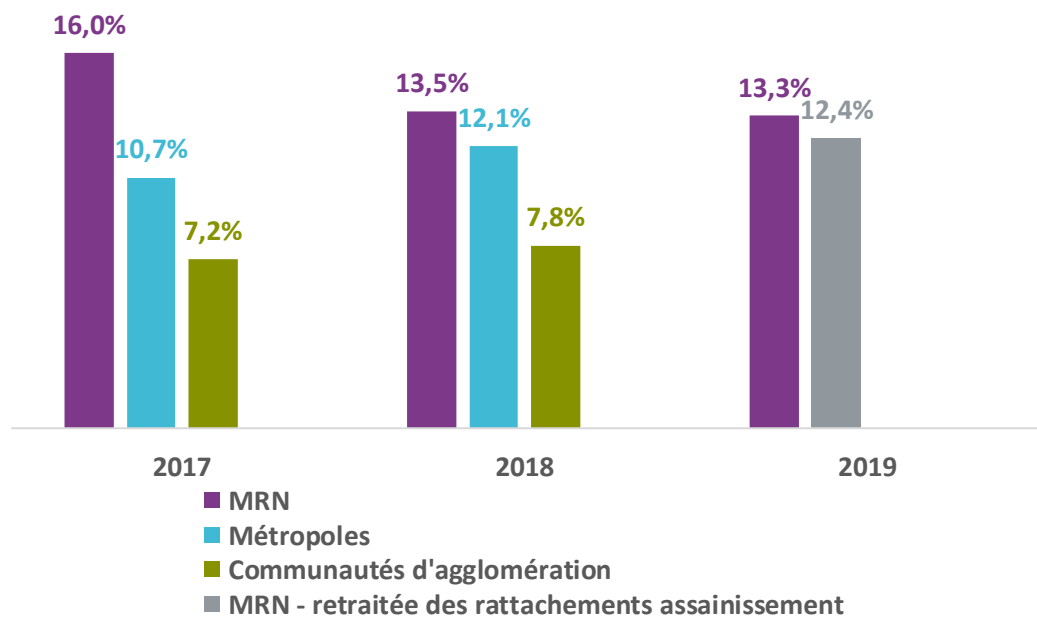




Gérer la Cité

La capacité à investir et à emprunter, matérialisée ici par conséquent importante pour la Métropole Rouen Normandie.

Taux d'épargne nette consolidée (période 2017-2019)





Conclusion

- En 2019 comme en 2018, les équilibres financiers de la Métropole Rouen Normandie sont satisfaisants :
 - Le taux d'épargne brute reste élevé (20%) et proche de la moyenne des métropoles. Si une partie de cette épargne est liée à l'absence de rattachements sur le budget assainissement, le retraitement de ce facteur ne remet pas en cause l'amélioration de l'autofinancement en 2019 (taux d'épargne de 19% après retraitement).
 - Le taux d'endettement (environ 80%) est en hausse du fait de la poursuite d'un effort d'investissement important et de la volonté de reconstituer des fonds de roulement positifs sur plusieurs budgets. L'amélioration de l'épargne permet néanmoins de stabiliser les indicateurs d'adéquation entre autofinancement et dette à rembourser.
- Le fonds de roulement a été reconstitué, et s'établit à 73,6 M€. Compte tenu des engagements à couvrir, le résultat net est de 33,3 M€.
- L'enjeu essentiel pour les années à venir résidera, au vu des opérations programmées, dans la capacité à maintenir cette adéquation entre endettement et autofinancement disponible.



IV. ANNEXES

- **Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses correspondantes. Le taux d'épargne brute (épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement) permet de connaître la part des recettes de fonctionnement non consommée par les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute permet :

- d'assurer la solvabilité de la collectivité et notamment sa capacité à rembourser le capital de dette ;
- d'autofinancer une partie des investissements, notamment les dépenses récurrentes (bâtiments, équipements, etc...).

Elle doit donc être cohérente avec le capital de dette à rembourser chaque année et le niveau d'investissement envisagé.

- **Annexe 2 : La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation**

Depuis l'exercice 2018, les dégrèvements de taxe d'habitation ont été étendus, sous conditions de revenu, à environ 80% de la population nationale. Pour 2019, deuxième année de mise en œuvre, le dégrèvement maximum est passé de 30 à 65% (100% maximum au bout de trois ans).

Le mécanisme du dégrèvement implique une substitution de l'Etat au contribuable : l'Etat assure les paiements des cotisations aux collectivités, en prenant pour référence les taux et politiques d'abattement votés en 2017.

La mise en place de cette première partie de la réforme est sans impact pour les produits de la Métropole.

A compter de 2021, la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales est prévue. Dès 2021, la Métropole ne percevra plus de taxe d'habitation (sur les résidences principales) : elle percevra à la place une fraction de la TVA collectée au niveau national.

- **Annexe 3 : la CVAE, une ressource variable et difficile à anticiper**

La CVAE concerne les entreprises dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 152 500€. Un taux national, de 1.5%, s'applique à la valeur ajoutée du redevable. Le contribuable paie un taux adapté en fonction de son chiffre d'affaire, le reste de la contribution étant acquittée par l'Etat. Cette recette est partagée entre plusieurs niveaux de collectivités : bloc communal (26.5%), départements et régions.

Sur l'année 2018, la Métropole de Rouen voit son produit de CVAE des entreprises diminuer (-6.48%), après une nette augmentation sur l'exercice précédent (+16.2%). Ce type d'évolution est fréquent sur le produit de CVAE, qui varie largement d'une année sur l'autre du fait de son mécanisme d'encaissement :

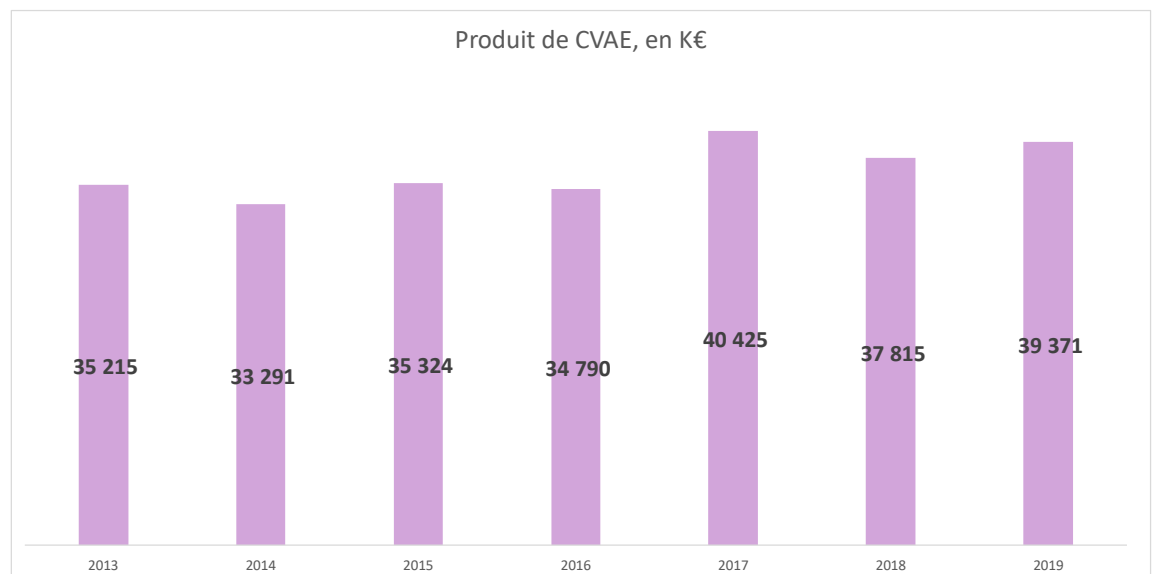
- Chaque année, la CVAE perçue par la collectivité correspond au montant encaissé par l'Etat en N-1 (et versé par l'entreprise en N-2). Il y a donc **un décalage entre l'évolution de l'activité économique du territoire et la recette fiscale**.
- Ce montant versé par l'entreprise en N-2 intègre de plus une **régularisation** sur l'année N-3. Cette régularisation peut être négative, et faire ainsi diminuer le produit de CVAE de l'entreprise concernée d'une année à l'autre.

Cette recette est ainsi peu lisible puisque :

- Les variations peuvent être liées à l'évolution de l'activité économique sur le périmètre de la Métropole, mais également à l'évolution de la valeur ajoutée des entreprises sur l'ensemble du territoire national et/ou à des modifications des clés de répartition géographique de la CVAE ;
- Les variations de l'activité économique se répercutent avec retard sur son montant (N+2 pour les acomptes et N+3 pour les régularisations) ;
- La territorialisation de la CVAE est variable. La taxe payée par les entreprises disposant de locaux dans plusieurs communes, ou employant du personnel dans plusieurs communes, est répartie entre les collectivités. Cette répartition est effectuée en fonction :
 - o Des valeurs locatives imposées à la CFE (pour 1/3)
 - o Des effectifs (pour 2/3)

Une surpondération est appliquée aux établissements industriels, qui a été revalorisée en 2018 (pondération par 21 de la valeur locative foncière, par 5 les années précédentes).

Ces dernières années, les recettes de CVAE de la Métropole de Rouen ont ainsi pu varier largement d'une année sur l'autre.



- **Annexe 4 : la réforme de la dotation d'intercommunalité**

Depuis sa création, la dotation d'intercommunalité fonctionnait avec des enveloppes allouées par catégories juridiques de groupement.

L'année 2019 a vu la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur, avec la fusion de ces différentes enveloppes. S'il n'est toujours pas strictement identique pour toutes les catégories de groupements, le mode de calcul est désormais largement harmonisé, et s'appuie sur deux parts :

- La dotation de base, calculée en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscal (CIF)
- La dotation de péréquation, qui dépend de la population, du coefficient d'intégration fiscal, du potentiel fiscal et du revenu par habitant.

Dans le cadre de ce calcul, les Métropoles bénéficient :

- D'une majoration de 10% de leur coefficient d'intégration fiscale (coefficient multiplicateur de 1,1)
- d'une garantie de maintien de la dotation par habitant sous réserve d'avoir un CIF supérieur à 35%.

Alors que les nouveaux critères de calcul auraient pu être défavorables, le CIF (40,42% après application du coefficient multiplicateur spécifique aux métropoles) permet de bénéficier de la garantie de maintien du niveau de 33,48 € par habitant. La Métropole a ainsi perçu 16,8 M€ en 2019, et ce montant évoluera en fonction de la croissance de la population.

Ce dispositif offre ainsi de la visibilité à la Métropole. Les impacts de la suppression de la taxe d'habitation sur les indicateurs de richesse et les dotations seront cependant définis dans le courant de l'année 2020, et leurs conséquences devront être appréhendées.

- **Annexe 5 : Pilotage stratégique de la dette en 2020**

Les opérations ayant affecté l'encours de dette en 2019

La recherche de financements long terme de novembre 2019

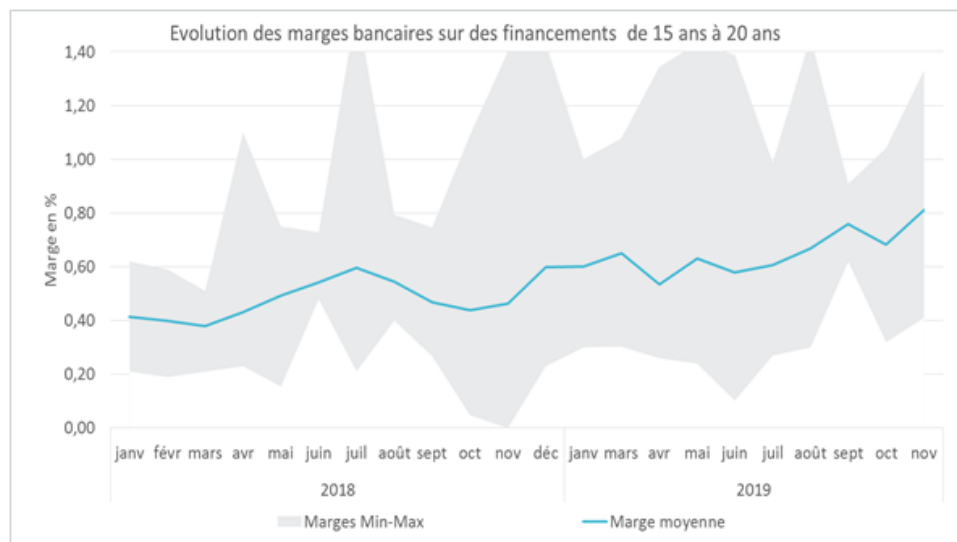
La Métropole de Rouen Normandie a lancé une consultation en fin d'année 2019 afin de contractualiser des emprunts pour le financement de ses investissements sur la période 2019-2021. La Métropole recherchait un volume global de 47 M€ répartis en trois tranches :

- Une première tranche de 7 M€ pour le budget Eau sur 15 ou 20 ans avec un départ immédiat ;
- Une deuxième tranche de 20 M€ avec une phase de mobilisation progressive jusqu'au 30 avril 2020 ;
- Une troisième tranche de 20 M€ avec une phase de mobilisation progressive jusqu'au 30 avril 2021 ;

Lors de cette consultation, cinq établissements se sont positionnés sur les trois tranches. Les établissements ne se sont pas positionnés sur la totalité du volume recherché.

La Métropole a obtenu des conditions financières très performantes, avec La Banque Postale proposant des marges plus compétitives que la moyenne du marché secteur public local.

La Métropole a retenu l'offre de la LBP pour 7M€ pour le financement 2019 de la régie eau sur le taux fixe de 0,68% sur 20 ans et pour 20 M€ au taux fixe très performant de 0,71 % sur 20 ans pour un départ en 2020. La Métropole a fait le choix de ne pas contractualiser de financement pour 2021 pour se laisser davantage de souplesse dans le choix de son financement lors de ses recherches de financement à venir.



- La fourchette des marges proposées lors des recherches de financement ressort entre 50 et 80 pb en 2019 contre 30 et 60 en 2018.
- La baisse des taux de marché en 2019 a permis aux établissements bancaires d'augmenter leurs marges de crédit tout en affichant des taux en baisse.

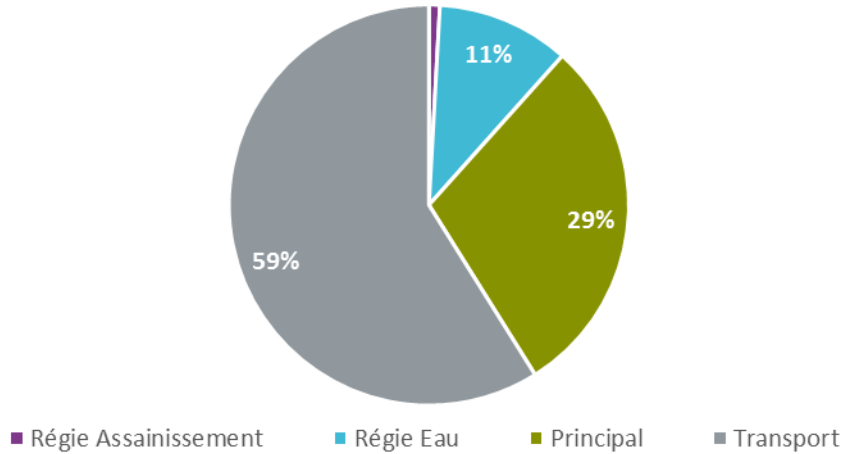


Gérer la Cité

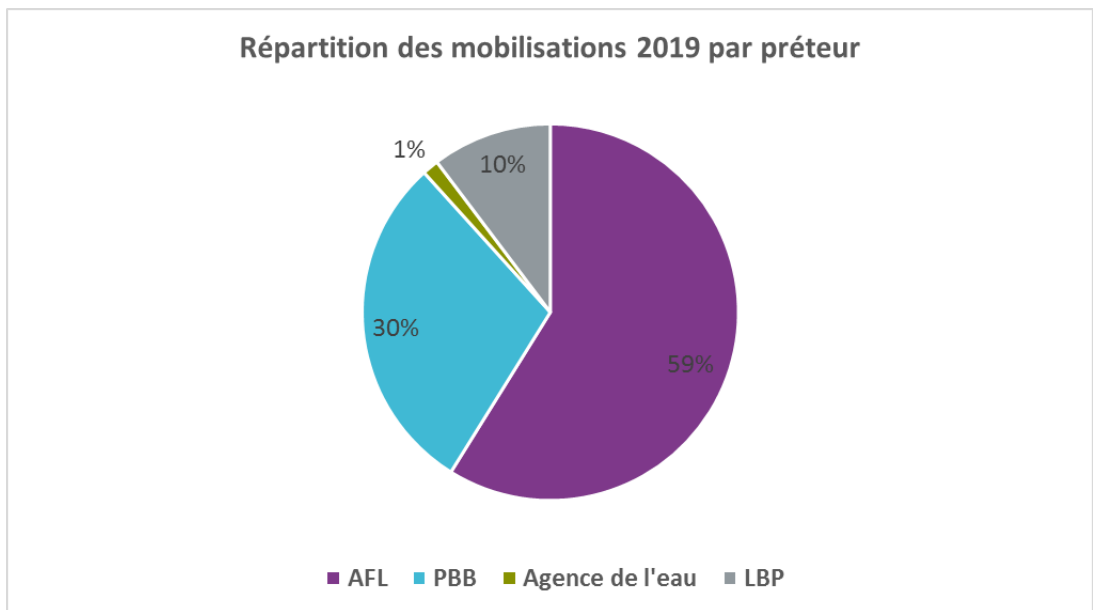
Le bilan des mobilisations 2019 : 68 M€ exclusivement à

Les mobilisations 2019 ont été réalisées exclusivement à taux fixe. Le contexte de taux a permis à la Métropole de sécuriser des taux performants. Plus de la moitié des mobilisations a été effectué sur le budget transport avec le financement de 40 M€ de l'Agence France Locale (contractualisé en 2018).

Répartition des mobilisations 2019 par budget

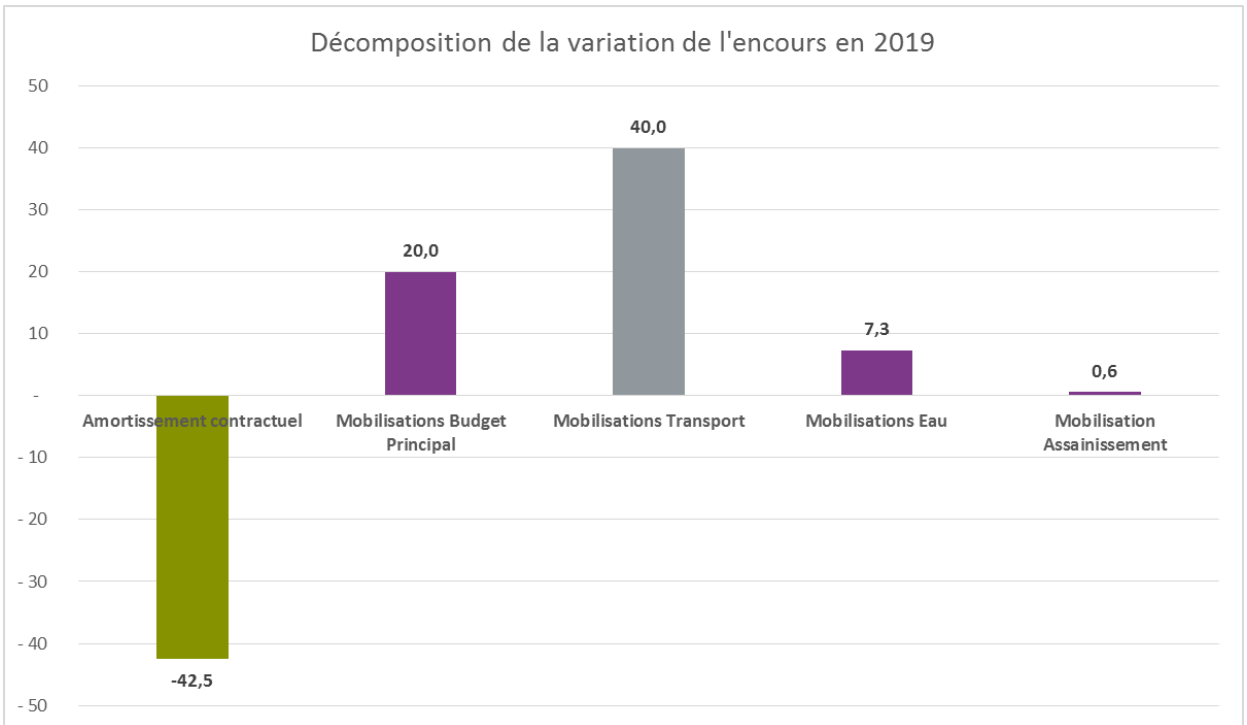


Répartition des mobilisations 2019 par prêteur





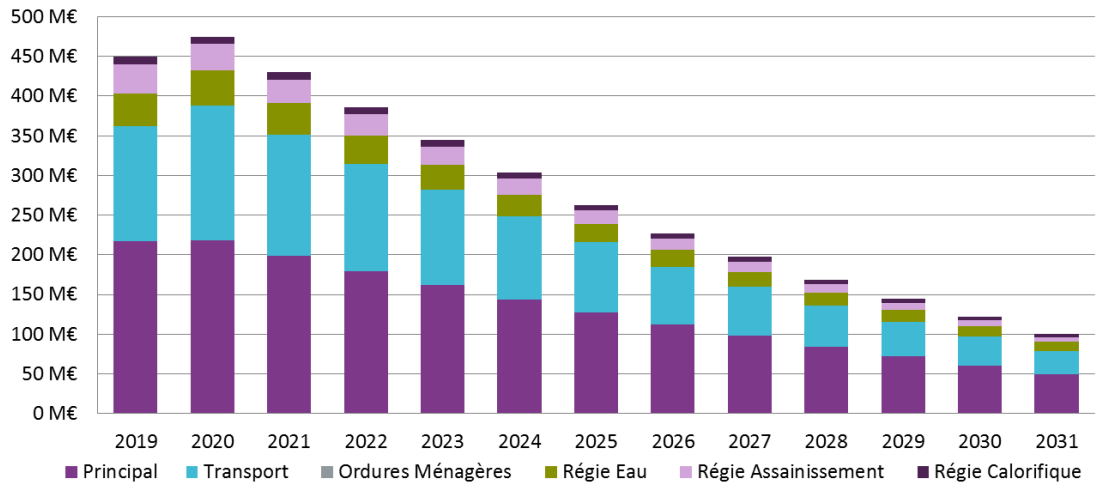
Retour sur l'évolution du stock de dette de la Métropole en 2019 de 25 M€



Etat des lieux des engagements au 31/12/2019

L'encours de dette progresse et atteint 475 M€ au 31/12/2019 (tous budgets et régies)

Evolution du Capital restant dû au 01/01/2020 par budget

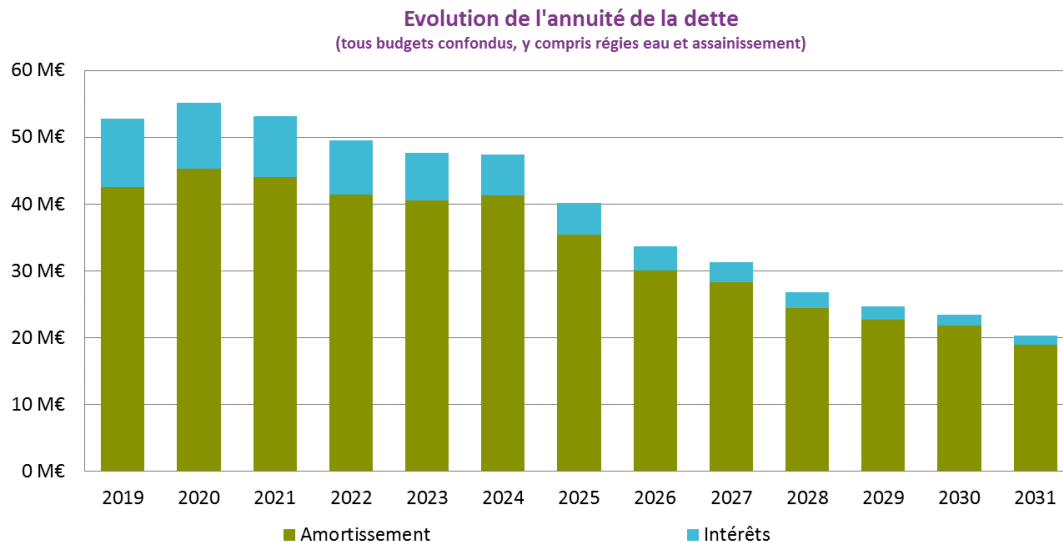


L'encours de dette de la Métropole est en hausse de 25 M€ (soit 6 %) par rapport à 2019, principalement en lien avec les nouvelles mobilisations sur le budget transport. La Métropole affiche un encours de dette de 475 M€ au 31/12/2019 contre 449 M€ au 31/12/2018.



Focus sur l'amortissement (tous budgets et régies)

L'amortissement contractuel de la dette (tous budgets) en 2020 est de 45 M€. La Métropole affiche un plancher d'amortissement de 40 M€ jusqu'en 2024. Ce qui permettra de réduire son encours de 36 % sur cette période.



La durée de vie moyenne (DVM) de l'encours de dette de la Métropole (8,59 ans) au 31/12/2019 est comparable DVM des Métropoles (8,5 ans). La durée de vie moyenne de la dette des collectivités a progressé de 2018 à 2019. Cela s'explique principalement par un allongement de la durée des prêts souscrits par les collectivités.

Focus sur les prêteurs : un encours de dette très diversifié

La Métropole présente un encours de dette très diversifié avec la présence des principaux acteurs du secteur public local.

